

Municipalité de
Lavey-Morcles

PRÉAVIS MUNICIPAL

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2022



Table des matières

Table des matières	2
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
Autorités	4
Conseil communal	4
<i>Bureau du Conseil</i>	4
<i>Préavis 2022.....</i>	5
<i>Votations.....</i>	6
Municipalité.....	12
<i>Organisation 2022</i>	12
<i>Séances de la Municipalité.....</i>	13
<i>Réunions des syndicats.....</i>	13
<i>Délégation de compétences.....</i>	13
<i>Collaboration régionale</i>	14
<i>Relations avec la Préfecture.....</i>	14
<i>Relations avec l'armée.....</i>	15
<i>Commissions de la Municipalité.....</i>	15
<i>Réception – cérémonie civique</i>	16
<i>Réception – nouveaux habitants.....</i>	16
<i>Bourgeoisie</i>	16
Administration.....	17
Service du personnel	17
<i>Effectif en 2022</i>	18
Crise énergétique – plan de continuité en cas de pénurie	19
<i>Contexte.....</i>	19
<i>Mesures de la Confédération</i>	19
Affaires culturelles et loisirs.....	21
Tourisme	22
<i>Taxe de séjour</i>	22
<i>Taxe sur les divertissements</i>	22
FINANCES	23
Bénéfice	25
Liquidités.....	26
Endettement.....	26
Endettement par habitant	27
Investissements et ouvrages réalisés de 2018 à 2022	27
Péréquation financière	29
Liste des titres et papiers-valeurs.....	30
DOMAINES ET BÂTIMENTS.....	31
Forêts	31
<i>Dégâts aux forêts.....</i>	31
<i>Marché des bois.....</i>	31
<i>Exploitation en 2022</i>	31
<i>Sylviculture et plantations</i>	32
<i>Subventions.....</i>	32
<i>LPNMS (loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites).....</i>	32
<i>Gestion des forêts de Lavey-Morcles</i>	32
<i>Synthèse financière des travaux forestiers</i>	33
<i>Chalets</i>	34
Bâtiments.....	34
<i>Collège</i>	34
<i>Salle polyvalente</i>	34
<i>Maison de commune.....</i>	34

Travaux.....	35
Police des constructions	35
<i>Synthèse des constructions :</i>	35
Aménagement du territoire.....	36
Routes	36
Parcs, promenades et cimetière	38
<i>Cimetière.....</i>	38
<i>Place de jeux</i>	38
Ordures ménagères et décharges.....	39
<i>Frais et recettes pour l'année 2022 (ordures ménagères et déchetterie)</i>	39
<i>Évolution des coûts et des recettes</i>	40
<i>Taxe sur les ordures ménagères.....</i>	41
<i>Ordures ménagères.....</i>	41
<i>Récupération à la STEP</i>	41
<i>Évolution des quantités acheminées à la SATOM</i>	41
<i>Récupération du verre.....</i>	42
<i>Récupération du papier.....</i>	42
Réseau d'égouts et épuration.....	42
<i>STEP de Lavey-Saint-Maurice SA.....</i>	42
<i>Débits et pluie 2022 par mois</i>	44
<i>Place de compostage</i>	44
<i>Surveillance.....</i>	44
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.....	45
Écoles.....	45
<i>Effectifs et personnel (année scolaire 2022/2023)</i>	45
POLICE.....	46
Police	46
Contrôle des habitants	49
<i>Situation de la commune au 31 décembre 2022.....</i>	49
Service du feu	50
<i>Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications)</i>	50
Protection Civile.....	52
<i>L'ORPC District AIGLE.....</i>	52
Service social	53
UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)	53
<i>Noël des Aînés.....</i>	54
<i>Nonagenaire en 2022.....</i>	54
SERVICES INDUSTRIELS	55
Service des eaux	55
<i>Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ)</i>	55
<i>Analyses d'eau</i>	56
Éclairage public.....	56
CONCLUSION.....	57
DÉCISION.....	58

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et au Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'année 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorités

Conseil communal

Bureau du Conseil

En 2022, le bureau du Conseil communal se présentait comme suit :

1^{er} semestre

Président	M. Pierrick Ansermet
1 ^{er} vice-président	M. Alexander Baran
2 ^e vice-président	M. Serge Bochatay
Scrutateurs	Mme Marianne Chesaux Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	M. Christian Clerc M. Denis Dumaz
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

2^e semestre

Président	M. Pierre Cattin
1 ^{er} vice-président	M. Serge Bochatay
2 ^e vice-président	M. Alexander Baran
Scrutateurs	M. Christian Clerc Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	M. Philippe Baudraz Mme Marianne Chesaux
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

Préavis 2022

Le Conseil communal a tenu **4 (4)** * séances et a traité les objets suivants :

7 avril

- Accepté le préavis No 11/2021 du 25 février 2022 concernant l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau) et pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la Maison de commune.
- Accepté le préavis No 13/2021 du 23 février 2022 concernant le remplacement de la chaudière centralisée du collège et de la salle polyvalente, travaux d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment du collège.
- Accepté le préavis No 01/2022 du 4 février 2022 concernant la construction d'ouvrages de stabilisation de banquettes sur la Route de la Forêt.
- Accepté le préavis No 02/2022 du 25 février 2022 concernant l'obtention d'un crédit pour l'étude de l'amélioration du réseau d'eau potable et la création d'un nouveau réservoir à Morcles.

23 juin

- Accepté le préavis No 03/2022 du 28 février 2022 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2021.
- Accepté le préavis No 04/2022 du 5 mai 2022 concernant la fin de la mise en œuvre du PGEE et du PDDE pour le centre de Lavey-Village.

23 septembre

- Accepté le préavis No 05/2022 du 25 juillet 2022 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2023-2024.
- Accepté le préavis No 06/2022 du 28 juillet 2022 concernant le mandat relatif à des prestations d'ingénieurs pour le réaménagement routier de la Route Neuve et du carrefour giratoire.

15 décembre

- Accepté le préavis No 07/2022 du 4 janvier 2022 concernant le nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.
- Accepté le préavis No 08/2022 du 25 octobre 2022 concernant le projet de budget pour l'année 2023.
- Accepté le préavis No 10/2022 du 31 octobre 2022 concernant l'amélioration de la place de jeux communale.

* entre parenthèses = chiffres de l'année 2021

Votations

L'Assemblée de commune s'est déplacée à 5 (5) reprises afin de se prononcer sur les objets suivants :

13 février : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Initiative sur l'expérimentation animale et humaine

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » ?

Objet 2 :

Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) » ?

Objet 3 :

Loi sur les droits de timbre (LT)

Question :

Acceptez-vous la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) ?

Objet 4 :

Loi sur le train de mesures en faveur des médias

Question :

Acceptez-vous la loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias ?

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3	Objet 4
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>				
Électeurs inscrits	618	618	618	618
Bulletins rentrés	243	245	245	243
Blancs (-)	2	1	9	8
Nuls (-)	0	0	0	0
Valables	241	244	236	235
Oui	48	135	95	94
Non	193	109	141	141
Taux participation	39.32%	39.64%	39.64%	39.32%
<i>Canton de Vaud</i>				
Oui	35'438	131'679	76'538	109'522
Non	157'314	64'305	112'466	82'327
Taux participation	42.62%	42.63%	42.51%	42.55%
	Refusé	Accepté	Refusé	Accepté

Elections du Grand Conseil du 20 mars

Arrondissement électoral : Aigle

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Electeurs inscrits	611
Bulletins rentrés	170
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	169
Taux participation	27.82%

Répartition des sièges				
N°	Dénomination de la liste	Abréviation	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
1	PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR	24'797	3
2	Parti socialiste	PS	11'843	2
3	UDC Union démocratique du Centre	UDC	9'949	1
4	Les Vert.e.s (Chablais et Alpes vaudoises)	Verts	9'539	1
5	Alliance centriste du Chablais – AC/DC	ACDC	5'010	1

Liste des élu-e-s				
Rang	Nom et prénom	Parti	Suffrages obtenus	Suffrages Lavey-Morcles
1	Grégory Devaud	PLR	3'828	70
2	Jean-Marc Udriot	PLR	3'294	56
3	Aurélien Clerc	PLR	2'960	55
4	Stéphane Montangero	PS	1'853	36
5	Alberto Cherubini	PS	1'710	47
6	Pierre-Alain Favrod	UDC	1'593	40
7	Martine Gerber	Verts	1'338	21
8	Circé Barbezat-Fuchs	ACDC	901	20

Elections du Conseil d'Etat du 20 mars (1^{er} tour)

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Electeurs inscrits	611
Bulletins rentrés	174
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	174
Taux participation	28.48%

Rang	Candidats	Suffrages	% Suffrages	Statut	Suffrages Lavey-Morcles
1	Christelle Luisier Brodard	75'113	50.08%	Élue	89
2	Isabelle Moret	70'875	47.25%	Non élue	82
3	Frédéric Borloz	70'610	47.07%	Non élu	106
4	Nuria Gorrite	70'001	46.67%	Non élue	57
5	Rebecca Ruiz	68'817	45.88%	Non élue	63
6	Michaël Buffat	59'693	39.80%	Non élu	87
7	Valérie Dittli	59'678	39.79%	Non élue	81
8	Cesla Amarelle	59'105	39.40%	Non élue	50

Elections du Conseil d'Etat du 10 avril (2^{ème} tour)

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Electeurs inscrits	616
Bulletins rentrés	209
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	208
Taux participation	33.93%

Rang	Candidats	Suffrages	% Suffrages	Statut	Suffrages Lavey-Morcles
1	Nuria Gorrite	91'690	55.70%	Élue	90
2	Rebecca Ruiz	90'566	55.02%	Élue	99
3	Isabelle Moret	87'646	53.24%	Élue	116
4	Frédéric Borloz	87'372	53.08%	Élu	138
5	Vassilis Venizelos	81'509	49.51%	Élu	80
6	Valérie Dittli	80'431	48.86%	Élue	120
7	Cesla Amarelle	76'060	46.20%	Non élue	76
8	Michaël Buffat	73'374	44.57%	Non élu	119

17 mai : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Loi sur le cinéma (LCin)

Question :

Acceptez-vous la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma, LCin) ?

Objet 2 :

Loi sur la transplantation

Question :

Acceptez-vous la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation) ?

Objet 3 :

Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen)?

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

	Objet 1	Objet 2	Objet 3
Électeurs inscrits	613	613	613
Bulletins rentrés	189	189	187
Blancs (-)	5	4	6
Nuls (-)	0	0	0
Valables	184	185	181
Oui	139	143	141
Non	45	42	40
Taux participation	30.83%	30.83%	30.51%

Canton de Vaud

Oui	132'391	143'194	127'039
Non	41'482	32'922	46'633
Taux participation	38.47%	38.53%	38.44%
	Accepté	Accepté	Accepté

25 septembre : votation cantonale

Objets

Objet 1 :

Création d'un Conseil de la magistrature

Question :

Acceptez-vous la révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature ?

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Électeurs inscrits	617
Bulletins rentrés	286
Blancs (-)	19
Nuls (-)	0
Valables	286
Oui	167
Non	100
Taux participation	46.35%

Objet 1

Canton de Vaud

Oui	148'225
Non	60'215
Taux participation	51.39%

Accepté

25 septembre : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Initiative sur l'élevage intensif

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » ?

Objet 2 :

Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ?

Objet 3 :

AVS 21

Question :

Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) ?

Objet 3 :

Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)

Question :






Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) ?

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3	Objet 4
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>				
Électeurs inscrits	617	617	617	617
Bulletins rentrés	314	313	312	311
Blancs (-)	5	7	5	16
Nuls (-)	0	0	0	0
Valables	309	306	307	295
Oui	90	135	117	131
Non	219	171	190	164
Taux participation	50.89%	50.73%	50.57%	50.41%
 <i>Canton de Vaud</i>				
Oui	83'465	110'612	92'259	108'554
Non	158'811	132'016	150'887	122'854
Taux participation	52.74%	52.68%	52.70%	52.46%
	Refusé	Refusé	Refusé	Refusé

Municipalité

Organisation 2022

Syndic Mario Da Silva
Vice-Syndic Olivier Chesaux (1^{er} semestre) Pascale Hauswirth (2^{ème} semestre)

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale Finances Ressources humaines Tourisme Voirie AGEPP	<i>Mario Da Silva</i> 	<i>Pascale Hauswirth</i>
Forêts Chalets Pâturages et alpages Vignes Cours d'eau et chemins Bâtiments communaux Armée – place d'armes	<i>Olivier Chesaux</i> 	<i>Pearl Macherel</i>
Instruction publique Arrondissement scolaire Parcs, promenades, cimetière Cultes Police Défense incendie Protection civile	<i>Pearl Macherel</i> 	<i>Johan Wyder</i>
Travaux Eclairage public Police des constructions Terrains - Domaine Sécurité sociale	<i>Pascale Hauswirth</i> 	<i>Mario Da Silva</i>
Service des eaux Routes Drainages Égouts, eaux usées Ordures ménagères STEP Signalisation routière	<i>Johan Wyder</i> 	<i>Olivier Chesaux</i>

Séances de la Municipalité

Les séances ordinaires de la Municipalité se sont tenues, comme à l'accoutumée, un mardi sur deux. L'exécutif a siégé 28 fois (28). De nombreuses séances particulières ont été organisées pour recevoir les différentes commissions en charge de l'étude des préavis et pour traiter d'objets spécifiques, comme le plan général d'affectation, l'aménagement urbain ou le plan général d'évacuation des eaux.

Au cours de ses délibérations, notre Autorité a étudié 11 (9) préavis. En outre l'exécutif a réalisé de nombreuses activités, telles que :

- La gestion des affaires courante
- La préparation et la mise en œuvre du budget
- La représentation de la commune
- La communication avec les habitants

Les municipaux se sont régulièrement réunis en comité restreint pour traiter des dossiers ne concernant que certains d'entre eux.

Réunions des syndics

M. Da Silva, syndic, a pris part à 4 séances. Ces séances, prévues par la loi, ont lieu à tour de rôle dans l'une des communes du district. Elles facilitent la coordination et la cohérence des actions municipales en son sein. Ci-dessous, les principaux sujets portés à l'ordre du jour des différentes séances :

- Présentation des sujets liés aux institutions et aménagements du territoire par Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard
- Présentation des sujets liés aux statistiques logement par Monsieur Julien Nagel, Statisticien
- Accueil des gens du voyage
- Fermeture de l'office d'impôt d'Aigle
- Election d'un représentant à Chablais Région et à l'UCV en remplacement de M. Christophe Lanz
- Pénurie d'électricité et décorations de Noël (Commune d'Ollon)
- Présentation de l'Association vaudoise des contrôles des habitants et bureaux des étrangers par Madame Nadine Cossy
- Présentation de Réseau Santé Haut-Léman par MM. Vincent Matthys et Philippe Rey-Bellet
- Informations de la Préfecture

Délégation de compétences

À chaque début de législature, un préavis propose d'octroyer à la Municipalité les diverses autorisations prévues par le règlement du Conseil communal et valables pour toute la durée de la législature.

Dans les faits, le Conseil communal délègue à la Municipalité une partie de ses compétences pour lui permettre de traiter aisément les cas urgents ou de faible importance qu'elle peut rencontrer dans sa gestion au quotidien.

Ces autorisations sont :

- Autorisation générale pour les transferts immobiliers et les servitudes
- Autorisation générale de plaider

- Autorisation fixant à Fr. 50'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses exceptionnelles et urgentes

En 2022, la Municipalité n'a eu recours qu'à l'autorisation de plaider :

- Pour un recours des Bains de Lavey SA contre la décision d'octroi d'un permis de construire.
- Pour le retrait de l'autorisation de pratiquer du ramoneur officiel

Collaboration régionale

La collaboration régionale et intercommunale intervient dans les domaines suivants :

- Épuration des eaux usées, compostage et déchetterie (St-Maurice)
- Protection civile du District d'Aigle
- Aigle Région
- Chablais Région
- Chablais Agglo (nouveau en 2021)
- Service de défense contre l'incendie St-Maurice
- Action régionale de l'action sociale (ARASAPE) Bex
- Inspectorat des chantiers et service technique (Aigle)
- Service régional d'ambulances (Aigle)
- Écoles (St-Maurice)

Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance est exercé par la Préfète. Cette année, l'inspection a eu lieu le lundi 7 novembre 2022, en présence de Mme Patricia Dominique Lachat. Madame la Préfète a vérifié les registres, les comptes et la bonne tenue de l'administration. Cette réunion annuelle permet en outre d'aborder les problèmes pouvant survenir entre les services cantonaux et la Municipalité. La Préfecture est très souvent sollicitée par les communes pour des précisions sur les réglementations en vigueur et leur application. En tant que représentante du Conseil d'État, Mme la Préfète a la charge de s'assurer que les communes se sentent écoutées et soutenues par les services cantonaux. La Municipalité a pris note de la démission de Mme Lachat de son poste de préfète pour le mois de mars 2023. Un dîner a eu lieu à la buvette de la salle polyvalente pour la remercier de sa collaboration.



Relations avec l'armée

Malgré une décision de retrait du site de Dailly en 2017, l'armée semble avoir fait machine arrière comme informé dans le rapport de gestion pour l'année 2021. Le site est à nouveau opérationnel et devrait l'être jusqu'en 2025. Cela a permis à la Municipalité de relancer les discussions sur les différentes conventions qui lient les deux entités.

Des rencontres ont eu lieu et d'autres sont prévues en 2023 afin de clarifier les conventions existantes.

Pour rappel les points ouverts restent nombreux, notamment :

- L'approvisionnement en eau de la commune qui transite par les installations de l'armée
- Le sort des infrastructures existantes
- Le sort des conventions existantes
- L'assainissement des terrains abandonnés
- La légalisation des constructions militaires avec les contraintes de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (quotas)

Commissions de la Municipalité

Commission de police

Mario Da Silva, président
Pearl Macherel, membre
Pascale Hauswirth, membre
Mentor Citaku, secrétaire

La commission s'est réunie 1 fois en 2022.

Elle est l'autorité compétente en matière de contraventions selon le Code de procédure pénale et trouve sa légitimité dans la loi sur les contraventions. Elle traite les contraventions aux règlements communaux, ainsi que des contraventions qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence des communes (entre autres : amendes d'ordre de circulation contestées dans les 30 jours, stationnement sur places privées interdites par la justice de paix, infractions au Règlement de police).

Elle est également en charge des différents recours formés à la suite des contraventions infligées par notre auxiliaire de sécurité publique. Certains contrevenants ont entrepris une négociation, mais aucun recours formel n'a été déposé et aucune amende n'a été annulée, la Municipalité restant sur une ligne de fermeté.

Commission de la salubrité et contrôle des constructions

Pascale Hauswirth, présidente
Karim Sahraoui, service technique (commune d'Aigle)
Mentor Citaku, secrétaire
D' Pascal Piccinin (sur appel)

La Commission de la salubrité et contrôle des constructions a la charge du service de l'urbanisme, qui renseigne la population et gère les tâches suivantes :

- Vérifier la conformité des dossiers qui lui sont présentés en regard des règlements communaux et des diverses lois et directives cantonales
- Préavisier à l'intention de la Municipalité
- Délivrer les permis de construire/permis d'habiter
- Assurer les visites de la Commission de salubrité

Elle peut également intervenir dans le cas d'habitation insalubre en dénonçant le propriétaire auprès des autorités compétentes.

Réception – cérémonie civique

Le jeudi 29 septembre 2022 a vu la réception des nouveaux citoyens nés en 2004. Ont été conviés à cette rencontre :

Andrea Mattia Acquaviva
Greta Noemi Acquaviva
Léa Balet
Elie Ballay
Dacha Dössegger
Candy Egger
Ema Martins Pedro
Julie Matthey
Gregorio Pineda Fernandez
Victor Ponnaz
Malik Rittmeyer
Nathalie Turman

Mesdames Léa Balet, Dacha Dössegger, Candy Egger, Ema Martins Pedro et Nathalie Turman ont répondu présentes.

Réception – nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants et habitantes a eu lieu le même jour que la cérémonie civique. À cette occasion, les autorités communales convient les responsables des sociétés locales afin de présenter la Commune et toutes les activités qu'on peut y pratiquer. En raison de l'annulation de la réception en 2021, le nombre d'invités était plus élevé avec un total de 193 invités. 40 personnes ont répondu présentes à l'invitation et la soirée s'est déroulée dans une ambiance agréable. Cette soirée de rencontre et de présentation a pour objectifs de créer les premiers liens et de découvrir les attentes des nouveaux habitants.

Bourgeoisie

En 2022, personne n'a sollicité la bourgeoisie de Lavey-Morcles.

Administration

Service du personnel

Cette année le service du personnel a enregistré de nombreux changements, ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années.

M. Echenard, employé de conciergerie et de voirie, a fait part de son envie d'une pré-retraite bien méritée après 42 ans de bons et de loyaux services. Il n'a évidemment pas été facile de remplacer un profil formé par l'expérience et l'amour de sa commune. Monsieur Echenard nous a quittés le 31 mai 2022. Nous lui souhaitons une très belle pré-retraite.



Son remplacement a été assuré par M. Tack durant 5 mois, soit du 15 mars au 15 juillet 2022. De juillet à décembre 2022, nous avons fonctionné avec un remplaçant.

Mme Chevallay, boursière communale, a choisi de poursuivre sa carrière professionnelle au sein d'une autre entité. Elle nous a quittés le 30 juin 2022. Nous lui souhaitons de trouver, chez son nouvel employeur, autant de plaisir qu'elle a pu trouver au sein de la bourse communale. Nous la remercions pour les 10 années passées parmi nous.



Mme Gribi Genet, nouvelle boursière communale, a été engagée le 1^{er} avril 2022 pour palier le départ de Mme Chevallay. Mme Gribi Genet est au bénéfice d'une grande expérience dans le domaine de la comptabilité et a rejoint notre équipe à un taux de 50%. Les premiers mois de fonction nous ont donné entière satisfaction.



En raison d'un arrêt accident de longue durée de M. Wyder, nous avons engagé M. Fournier en remplacement. M. Wyder a repris son travail en septembre 2022. M. Fournier a continué son remplacement en attendant que le poste de M. Echenard soit à nouveau attribué.

Effectif en 2022

À l'administration

M. Mentor Citaku, secrétaire municipal : 100%

Mme Isabelle Chevallay, boursière communale : 70% (jusqu'au 30 juin 2022)

Mme Anne Gribi Genet, boursière communale : 50% (dès le 1^{er} avril 2022)

Mme Alexandra Sierro, employée d'admin. et préposée au contrôle des habitants : 100%

Mme Florinda Zumberi, assistante d'admin. : 60% (en formation pour l'obtention d'un Bachelor en économie d'entreprise)

Aux services extérieurs

M. Christian Echenard, conciergerie et voirie : 100% (jusqu'au 31 mai 2022)

M. Michel Wyder, conciergerie et voirie : 100% (en arrêt accident du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022)

M. Guillaume Mudry, conciergerie et voirie : 100%

M. Swan Tack, conciergerie et voirie (remplacement de M. Echenard) : 100% (du 15 mars au 15 juillet 2022)

M. Nicolas Fournier, concierge et voirie (remplacement de M. Wyder) : à 100% (dès le 15 mars 2022)

Mme Haxhere Citaku, auxiliaire de conciergerie : (école et bureau de l'administration, ménage) : 10%

Le personnel suit régulièrement des cours donnés par le canton ou par l'union des communes vaudoises (UCV) M. Citaku a débuté une formation pour l'obtention d'un brevet fédéral en leadership et management.

Crise énergétique – plan de continuité en cas de pénurie

Contexte

Dans le contexte d'une possible crise énergétique durant l'hiver 2022-2023 et les hivers suivants, il a été demandé aux communes de se préparer à d'éventuelles pénuries, contingentements ou pannes d'électricité et de gaz. Cette situation a demandé des efforts et une organisation considérable à l'administration communale qui a dû étudier et mettre en place différents scénarios possibles.

Scénarios

Les scénarios de pénurie d'électricité et de pénurie de gaz ont été réalisés en fonction des données évolutives transmises par la Confédération et par le Canton.

Mesures de la Confédération

Electricité

Une mise en œuvre graduelle a été prévue par le plan OSTRAL (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, dépendant de la Confédération), avec les étapes suivantes :

- Appels à économiser l'énergie adressés par le Conseil Fédéral à la population et aux entreprises.
- Restrictions d'utilisation. Certains usages seront interdits.
- Contingentement des gros consommateurs (consommation annuelle égale ou supérieure à 100'000 kWh/an) : obligation de réduction par rapport à leur consommation de référence. Seule l'électricité soutirée du réseau est considérée, l'électricité produite par le couplage chaleur-force (CCF) ou l'installation photovoltaïque (PV) autoconsommée n'est pas comptée dans le contingentement.
- Les grands consommateurs (plus de 100'000 kWh/an) doivent définir un plan de contingentement permettant de réduire la quantité d'électricité soutirée du réseau par paliers de 10% jusqu'au seuil de 50%. Le Canton se base sur un scénario de contingentement d'une durée de 8 semaines.
- Délestage : Coupure d'électricité périodique et par région dans toute la Suisse, 4h sans électricité / 8h avec. Des mesures organisationnelles pour faire face à ces coupures doivent être mises en place. Le Canton de Vaud se base sur un scénario de délestage pouvant durer jusqu'à 2 semaines.

Gaz naturel

Dans une situation de pénurie de gaz, on dispose de gaz, mais en quantité insuffisante.

C'est pourquoi la Confédération lancerait dans un premier temps des appels à réduire la consommation de gaz par le biais de messages ciblés. En parallèle, la Confédération pourrait ordonner aux entreprises équipées d'installations bicom bustibles de commuter du gaz au mazout. Enfin, le Conseil fédéral pourrait restreindre ou interdire l'utilisation du gaz pour certaines applications.

Le contingentement s'appliquerait dans un premier temps à toutes les installations des consommateurs qui ne sont pas considérés comme des consommateurs protégés. Parmi les clients protégés, on trouve les ménages, les installations de chauffage à distance fournissant les ménages et les services sociaux essentiels. Les hôpitaux, l'alimentation en énergie et en eau et les organisations d'urgence comptent également parmi les services sociaux essentiels.

Objectifs cantonaux

Le Conseil d'Etat a fixé comme axes prioritaires de :

- Coordonner la gestion de l'événement majeur

- Sauvegarder la vie et l'intégrité physique des personnes
- Maintenir et rétablir la sécurité et les prestations de santé
- Maintenir la production, l'approvisionnement des biens et services essentiels et la vie des animaux de rente
- Préserver l'environnement et le patrimoine

Missions spécifiques des communes

Les communes ont décliné à leur niveau et dans leur domaine de compétence la mise en œuvre des objectifs cantonaux.

Il a en outre été attendu des communes de :

- Mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie (gaz et électricité)
- Informer et sensibiliser la population, le Conseil communal ou général, les employés communaux et les entreprises
- Assurer l'information sur la base des renseignements clés
- Sécuriser les systèmes d'eau potable, d'évacuation et d'épuration des eaux usées
- Planifier le déploiement des points de rencontre d'urgence (PRU)

Prestations des points de rencontre d'urgence

Les points de rencontre d'urgence devraient être à même d'assurer les prestations suivantes, en cas de panne d'électricité ou de délestage :

- Communication vers la population et vers le Canton
- Transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence
- Prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable
- Prestations administratives de base
- Moyens d'urgence en matière financière

Affaires culturelles et loisirs

Sociétés locales

Les sociétés locales organisent leurs activités avec un dynamisme qui varie selon les associations. Le calendrier porté à la connaissance de la Municipalité en début d'année était le suivant :

Date	Qui	Quoi
<i>Jeudi 13 janvier</i>	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
<i>Vendredi 14 janvier</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Assemblée générale
<i>Samedi 15 janvier</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Vendredi 21 janvier</i>	Municipalité	Réception nouveaux citoyens et habitants
<i>Samedi 22 janvier</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Dimanche 23 janvier</i>	Ski-Club	Sortie Ski-Club
<i>Dimanche 23 janvier</i>	Paroisses	Célébration œcuménique de la semaine de l'Unité
<i>Samedi 5 février</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Dimanche 13 février</i>	Ski-Club	Concours des familles
<i>Dimanche 13 février</i>	APPEL	Sortie neige
<i>Samedi 19 février</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Dimanche 27 février</i>	Carna-Club	Carnaval
<i>Dimanche 27 février</i>	APPEL	Carnaval – cortège et concours
<i>Lun 28 fév-Sam 5 mars</i>	Ski-Club	Camp OJ
<i>Vendredi 4 mars</i>	Paroisses	Journée mondiale de la Prière
<i>Mercredi 9 mars</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale
<i>Samedi 12 mars</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Sortie ski aux Martinaux
<i>Dimanche 13 mars</i>	Ski-Club	Sortie raquette
<i>Samedi 19 mars</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Mercredi 30 mars</i>	Paroisses	Soupe de Carême
<i>Mercredi 6 avril</i>	APPEL	Chasse aux œufs en forêt
<i>Dimanche 17 avril</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Aube de Pâques avec petit déjeuner
<i>Dimanche 1^{er} mai</i>	Paroisse catholique	Kermesse
<i>Sam 14-Dim. 15 mai</i>	APPEL	Sortie papas-enfants
<i>Samedi 28 mai</i>	Ski-Club	Corvée printemps
<i>Dimanche 29 mai</i>	Ski-Club	Rallye
<i>Dimanche 5 juin</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Confirmations – Pentecôte
<i>Samedi 18 juin</i>	Association « Nuit Rocanne » et APPEL	Journée Rocan'bolesque et Nuit Rocanne
<i>Lundi 1^{er} août</i>	Association « Nuit Rocanne »	Fête Nationale entre St-Maurice et Lavey
<i>Samedi 10 septembre</i>	Ski-Club	Corvée OJ
<i>Dimanche 18 septembre</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Rencontre œcuménique du Jeûne Fédéral
<i>Vendredi 23 septembre</i>	APPEL	Assemblée générale
<i>Sam 24-dim 25 sept.</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Fête et Vente de Paroisse
<i>Samedi 15 octobre</i>	Ski-Club	Corvée automne
<i>Vendredi 21 octobre</i>	APPEL	Souper des mamans
<i>Samedi 29 octobre</i>	Ski-Club	Brisolée
<i>Lundi 31 octobre</i>	APPEL	Halloween
<i>Vendredi 25 novembre</i>	Ski-Club	Assemblée générale
<i>Dimanche 27 novembre</i>	Paroisses	Feu de l'Avent sur la colline du Boët
<i>Vendredi 2 décembre</i>	Paroisses	1 ^{ère} Fenêtre de l'Avent

Mardi 6 décembre	APPEL	St-Nicolas
Vendredi 9 décembre	Paroisses	2 ^{ème} Fenêtre de l'Avent
Samedi 10 décembre	Jeunesse de Lavey-Morcles	Apéro vin chaud
Samedi 10 décembre	Municipalité	Noël des Aînés
Vendredi 16 décembre	Paroisses	3 ^{ème} Fenêtre de l'Avent
Dimanche 18 décembre	Paroisses	Noël des Familles

La population a pu, grâce au retrait des restrictions sanitaires, reprendre un semblant de vie normale en profitant des nombreuses activités proposées dans notre village et au-delà.

Tourisme

Taxe de séjour

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des taxes de séjour encaissées.

		Montant taxe de séjour encaissé	
		2022	2021
Nuitées			
	Nbre de nuitées	38'683	42'978
		58'024.50	64'466.00
Résidents secondaires			
	Nbre de résidents	24	22
		4'715.45	4'181.00
Total taxe séjour encaissée		62'739.95	68'647.00

Les taxes de séjour encaissées sont un apport considérable et permettent d'améliorer les projets communaux liés au tourisme.

Taxe sur les divertissements

La taxe sur les divertissements a rapporté Fr. 228'854.- en 2022 (contre Fr. 130'898.- en 2021). C'est avec plaisir que nous avons constaté une reprise presque normale de l'activité des Bains de Lavey. La taxe sur les divertissements est un apport important pour les finances communales et permet la réalisation de nombreux projets.

FINANCES

Le budget de l'année 2022 prévoyait :

Recettes	Fr.	3'512'400.00
Dépenses	./.	Fr. 3'450'400.00
Marge d'autofinancement	Fr.	62'000.00
Amortissements	./.	Fr. 449'830.00
Versement à la réserve	./.	Fr. 101'600.00
Prélèvement à la réserve	Fr.	144'700.00
Déficit	Fr.	-344'730.00

Les comptes bouclés au 31 décembre 2022 s'établissent comme suit :

Recettes	Fr.	4'414'881.80
Dépenses	./.	Fr. 3'396'953.26
Marge d'autofinancement	Fr.	1'017'928.54
Amortissements	./.	Fr. 852'583.38
Versement à la réserve	./.	Fr. 175'034.46
Prélèvement à la réserve	Fr.	107'197.44
Excédent	Fr.	97'508.14

Les comptes de l'exercice 2022 se soldent par un excédent de produits de Fr. 97'508.14 en rapport avec un budget en déficit de Fr. 344'730.00, dans un contexte de reprise après COVID-19.

Cet exercice financier se révèle très positif, notamment grâce à des rentrées supplémentaires d'impôts. En effet, les impôts sur le bénéfice net, ainsi que l'impôt sur le capital des personnes morales ont triplé par rapport au budget. Nous relevons également une bonne surprise concernant les droits de mutation de Fr. 101'511.50 ainsi que les impôts sur les successions et donations de Fr. 145'168.40.

Les dépenses thématiques s'élèvent à Fr. 176'449.-, ce qui correspond au budget. Le retour du fonds de péréquation de Fr. 641'281.- (dont Fr. 126'057.- pour la compensation population et Fr. 515'224.- pour la compensation solidarité) affiche une progression en rapport avec le budget qui est de Fr 561'500.-.

L'alimentation du fonds de péréquation directe de Fr. 424'700.- reste stable en rapport au budget de Fr. 418'100.-.

La participation communale à l'aide sociale de Fr. 424'926.- correspond également au budget de Fr. 424'000.-.

La participation à des charges de sécurité publique (facture policière) de Fr. 65'635.- est également en lien avec le budget de CHF 67'400.00.

Financement AGEPP SA

La foreuse a terminé son travail à Lavey-les-Bains en septembre 2022. Malgré la dureté de la roche cristalline et des installations en parois de forage, le puit de près de 3000 mètres de profondeur a été creusé. Toutefois, contrairement aux attentes, le forage ne produit pas un débit d'eau chaude suffisant pour produire de l'électricité. Le projet de géothermie hydrothermale de Lavey-Morcles a été suspendu. Il y a très peu de chances qu'il soit repris.

Pour rappel, la commune détient une participation au capital-actions de Fr. 108'500.- ainsi qu'un prêt actionnaire de Fr. 260'400.-. Avec l'arrêt du projet, une perte importante est enregistrée au bilan de la société AGEPP SA. Le Conseil d'administration a demandé aux créanciers de postposer leurs créances, afin de pouvoir aller jusqu'au bout du projet en termes d'obtention de subventions, notamment celles de la Confédération. La Municipalité, à l'instar de tous les créanciers, a accepté de signer la postposition des créances.

Cet état de fait nous oblige à amortir les montants postposés.

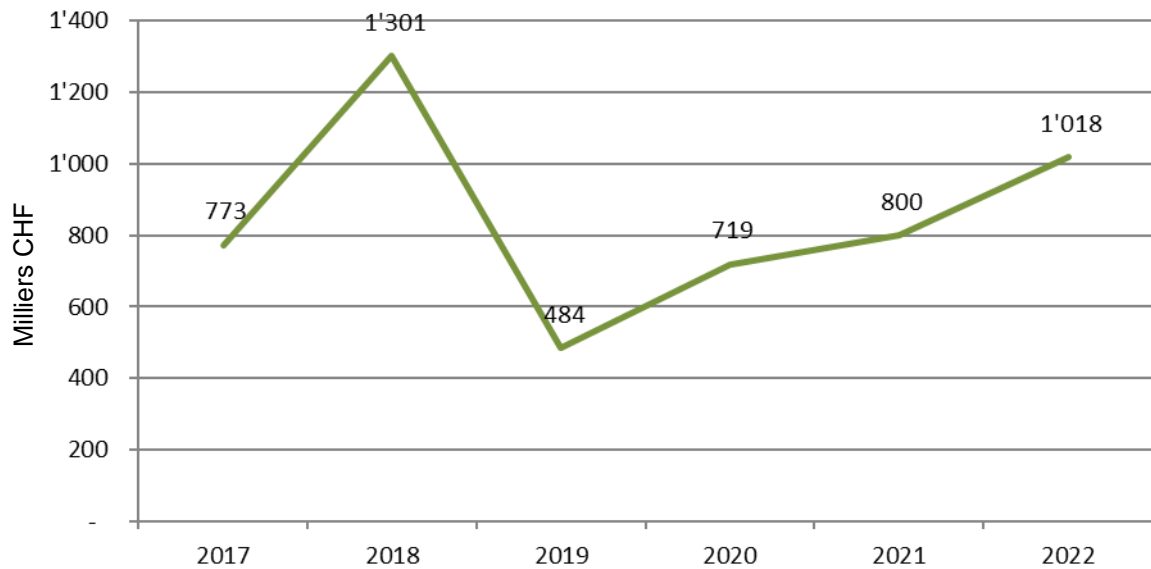
Amortissements supplémentaires

Il faut relever que le résultat de Fr 97'508.- n'est pas très représentatif de l'excellent exercice 2022. En effet, ce dernier prévoyait un résultat de Fr. 486'966.- après les amortissements ordinaires. La Municipalité a choisi, sur recommandation de l'organe de révision, de profiter de ce résultat pour procéder aux amortissements supplémentaires suivants :

- Fr. 368'900.- (arrêt du projet AGEPP SA, décision de postposition),
- Fr. 20'557.- (Pojet FuturoSTEP, étude du projet).

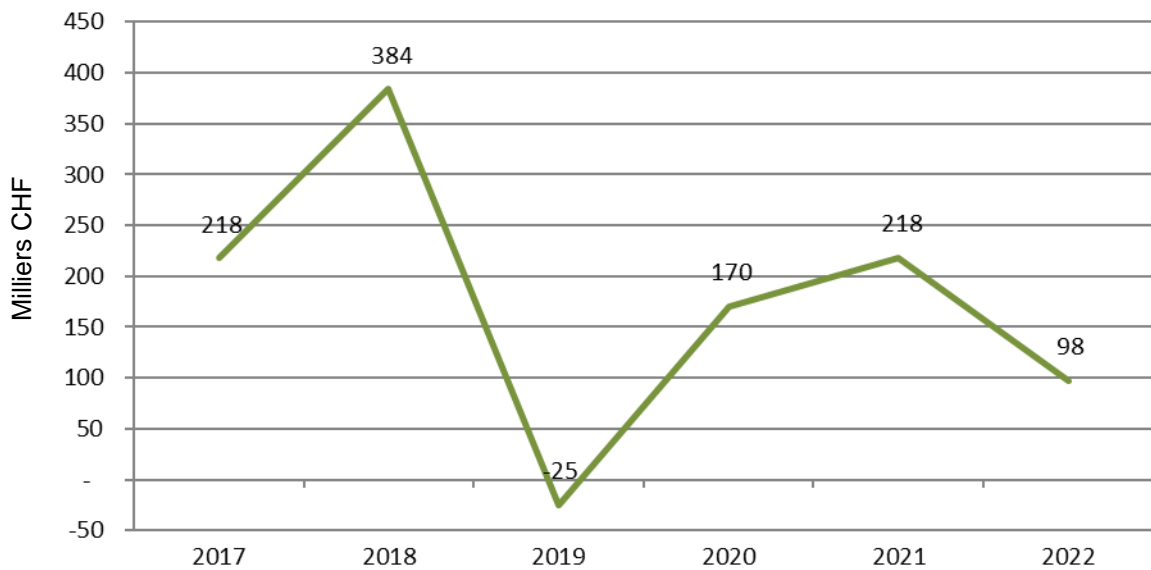
Il n'est pas possible de prévoir le résultat des prochains exercices, c'est pourquoi il nous a paru judicieux de procéder à ces amortissements sur l'exercice 2022. Pour l'heure, l'amortissement relatif à AGEPP reste une inconnue. Nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne surprise. Toutefois des montants en postposition doivent être amortis.

Marge d'autofinancement



Grâce à l'augmentation des recettes conjoncturelles et à la maîtrise des charges, la marge d'autofinancement est en augmentation constante.

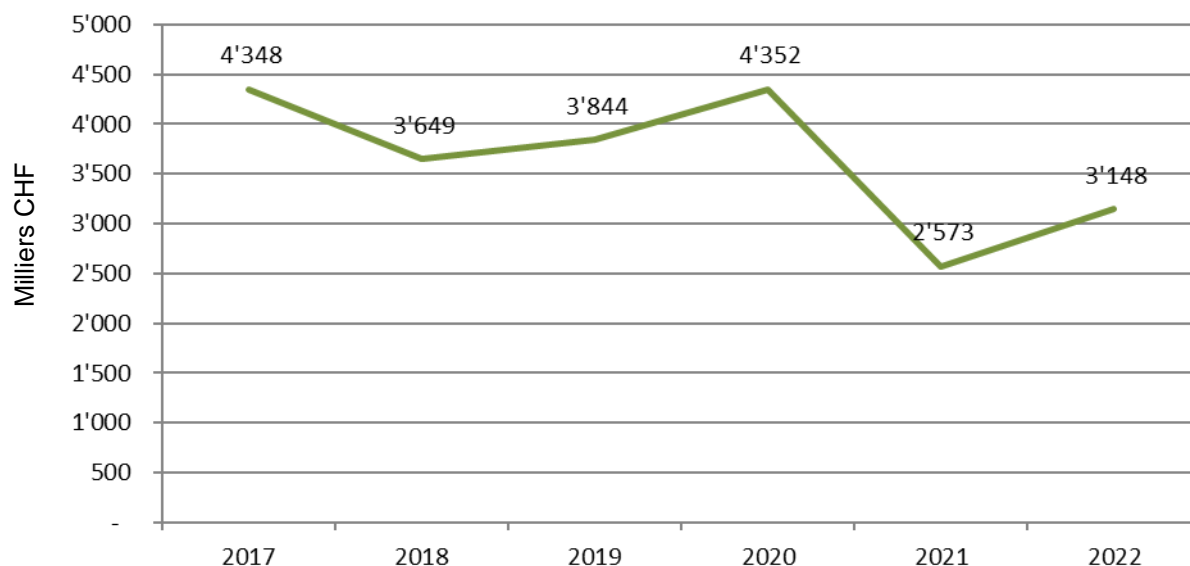
Bénéfice



Le bénéfice reste stable ces trois dernières années.

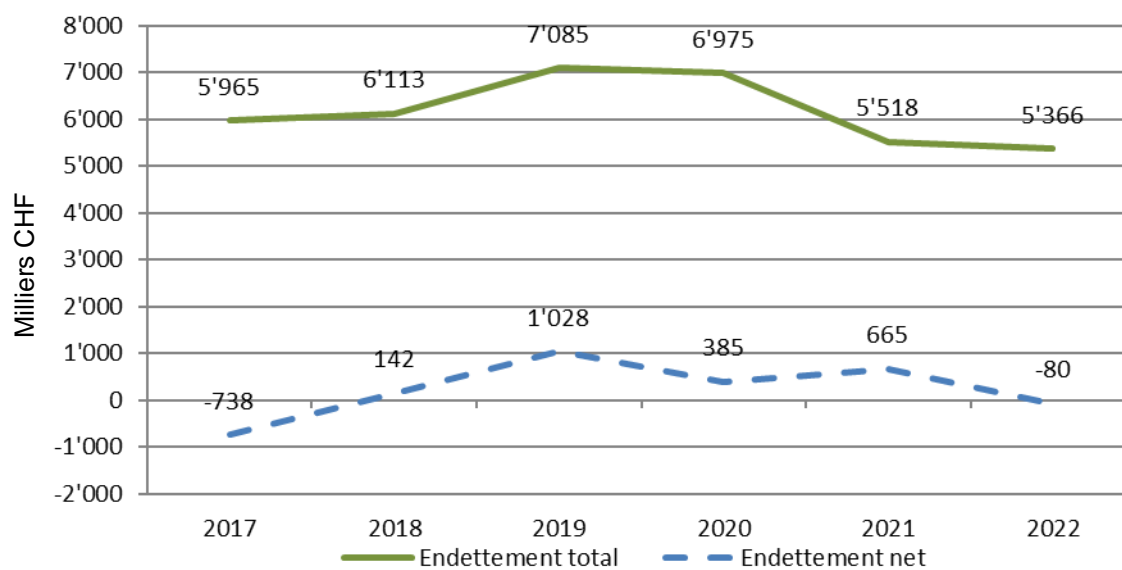
Relevons qu'un amortissement des valeurs en titres pour CHF 108'500.00 et une dotation de capital pour CHF 260'400.00 ont été comptabilisés au 31.12.2022 relatif à la postposition signée pour AGEPP, au total CHF 368'900.00.

Liquidités



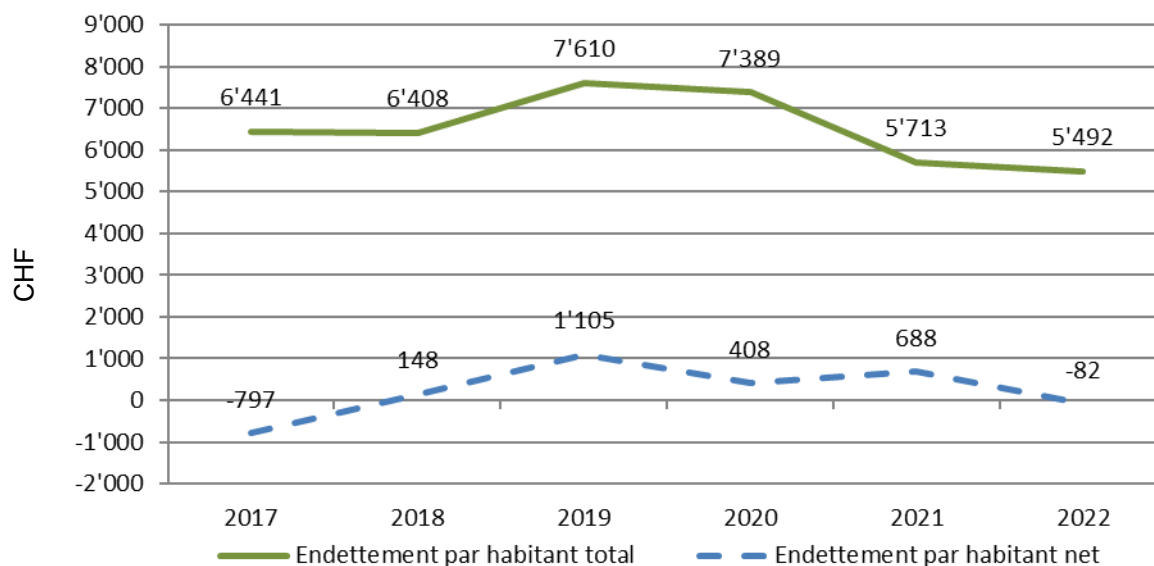
Les liquidités sont légèrement en hausse en raison de l'absence de prélèvement pour des investissements durant l'année 2022.

Endettement



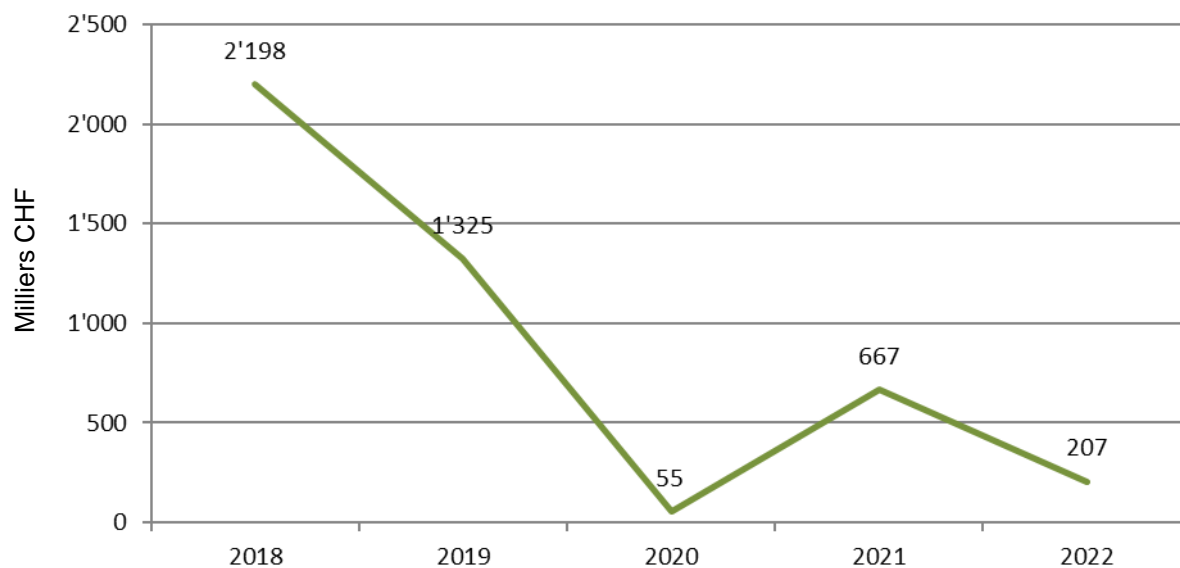
Du fait du remboursement d'un emprunt en 2021 et en l'absence d'un renouvellement, l'endettement est stable.

Endettement par habitant



L'endettement net par habitant se monte à Fr. -82.00 ; il se situe en dessous de la moyenne cantonale.

Investissements et ouvrages réalisés de 2018 à 2022



Ce graphique reflète l'effort des derniers exercices sur les investissements. Il s'agit des investissements nets (déduction faite des recettes). Le tableau qui suit donne un état de situation complet des préavis en cours.

Investissements

Libellé	Compte bilan	Préavis	Crédit accordé net	Dépenses d'investissement				Total investissement net	Niveau réalisation %	Solde crédit accordé
				2018	2019	2020	2021			
Prestations ingénieurs réaménagement. Route neuve + giratoire	9141.19	06/2022	36'000					5'062	14%	30'938
PGEE Rue Centrale Phase 2 (déduction faite des subventions)	9141.17+9141.18+9144.16	04/2022	1'543'830					83'247	5%	1'460'583
Construction ouvrages stabilisation banquettes route Forêt	9141.15	01/2022	12'500					17'606	Terminé	-5'106
Crédit d'étude amélioration réseau eau potable Morcles	9144.15	02/2022	50'000			21'970		39'073	122%	-11'042
Etude avant projet ruissellement et inondations	9141.16	14/2021	30'000					6'181	21%	23'819
Remplacement chaudière Collège et SP	9143.10	13/2021	314'000			10'339		-2'100	3%	305'760
Pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques MC	9143.11	11/2021	58'400				2'423	25'378	48%	30'599
Aménagement d'un trottoir vers Plambuit	9141.14	01/2021	355'000			889	115'967	9'398	36%	228'746
PDDE Rue Centrale (déduction faite des subventions)	9141.12/13/9144.13	08/2019	1'465'000	110'844	565'486	449'502		7'855	77%	331'312
Amélioration éclairage public	9144.14	04/2019	220'000		41'776	52'837		0	43%	125'387
PDDE Lavey-les-Bains (déduction faite des subventions)	9144.11	04/2017	544'530	42'546	19'936	0	0	319'502	59%	225'028
PGEE/PDDE Borbeux (déduction faite des subventions)	9141.09/10/9144.09/12	03/2017	3'554'140	2'054'953	8'960	0	0	3'006'928	85%	547'212
Crédit d'étude révision PGA (déduction faite des subventions)	9141.06	09/2015	105'000	18'955	39'243	13'572		15'027	143%	-45'594
Crédit d'étude aménagement urbain	9141.05	10/2015	60'000	39'203	0	3'985	0	82'500	137%	-22'500
Total			12'043'048	2'198'327	1'324'692	55'086	666'609	206'727		3'553'027

N.B. : les investissements terminés sans impact sur 2022 figurent dans les totaux mais n'apparaissent pas dans le tableau

Péréquation financière

Péréquation financière nette

	Prévision 2021	Définitif 2021	Budget 2022	Comptes 2022 (base estimation)
<i>En faveur de la commune</i>				
Couche de population	120'507	120'507	117'050	126'057
Couche solidarité	516'262	515'133	444'539	515'224
Total en faveur de la commune	636'769	635'640	561'589	641'281
<i>A charge de la commune</i>				
Alimentation du fond	-404'727	-401'323	-418'082	-424'700
Péréquation financière nette	232'042	234'317	143'507	216'581
Autres postes soumis à péréquation				
<i>Participation en faveur de la commune</i>				
Prise en charge des transports	114'340	162'152	150'870	176'450
Prise en charge des forêts	0	0	25'580	0
	114'340	162'152	176'450	176'450
<i>Participations à la charge de la commune</i>				
Facture sociale	-312'908	-312'975	-423'884	-424'926
Réforme policière	-63'458	-63'503	-67'398	-65'635
	-376'366	-376'478	-491'282	-490'561
Péréquation directe, indirecte et police				
Retour thématiques	0	0	0	0
Solde net des péréquations	-29'984	19'991	-171'325	-97'530

Les buts du système péréquatif vaudois sont à la fois économiques et politiques. Economiques parce qu'ils visent à atténuer des déséquilibres liés aux disparités de capacités financières, de besoins et de charges. Et politiques pour trois raisons principales : ils permettent de définir comment et dans quelle mesure atténuer ces déséquilibres ; ils incluent la répartition de la participation à la cohésion sociale, basée sur un principe de solidarité ; enfin, ils s'accordent avec la volonté politique de favoriser les fusions de communes.

À noter que les montants finaux 2022 ont été estimés et comptabilisés, sans attendre le décompte du Canton.

Point d'impôt communal :	2022	2021	2020
	22112	21514	21843

La VPIC_h – la valeur du point d'impôt communal par habitant permet de déterminer quelles sont les communes qui ont une « faible » ou une « forte » capacité financière ou, plus exactement, une capacité financière inférieure ou supérieure à un seuil donné (la moyenne des communes par exemple). Cette mesure peut servir à la répartition d'un financement, comme c'est le cas de la politique sociale, comme critère de redistribution dans la péréquation des ressources ou à tout autre objectif que la mesure de la capacité financière pourrait servir.

Afin de mieux comprendre le système péréquatif vaudois, l'UCV a créé et mis en ligne sur son site internet www.ucv.ch un document explicatif sous forme de questions qui est destiné à un large public.

Liste des titres et papiers-valeurs

Liste des titres et papiers-valeurs																				
Exercice 2022	Titres en dépôt chez Forces Motrices de l'Avançon SA	Actions 1ère classe FMA SA	Titres en dépôt chez AGEPP SA	Actions AGEPP SA	Titres en dépôt auprès de la BCV sous dossier n° 542.24.20	Actions CRIDEC SA, Eclépens	Part Aerobex, société coopérative	Actions Romande Energie Holding SA	Parts Longacop, Société coopérative immobilière	Parts Coopération Vaudoise Cautionnement	Actions Satom SA	Actions 2e classe FMA SA	Actions 3e classe FMA SA	Actions Holdigaz SA	Actions Tunnel Grand St-Bernard SA	Actions STEP Lavey - St-Maurice SA	Action Radio Chablais SA	Actions Transports Publics du Chablais SA	Part coopérative Centre Régional Travail et Orientation	Titres et papiers-valeurs
	Nombre	Nominal	Cours	Solde début de l'exercice	Achats	Transfert de patrimoine	Amortissement	Solde fin de l'exercice												
	90	300		27'000.00				27'000.00												
	217	500		108'500.00			-108'500.00	0.00												
	1	1'000		1'000.00				1'000.00												
	8	100																		
	200	25	273'000.00	5'000.00				5'000.00												
	14	100																		
	2	10																		
	34	100																		
	30	150		4'500.00				4'500.00												
	37	300																		
	5127	10	927'987.00	33'600.00				33'600.00												
	10	500		5'000.00				5'000.00												
	239	100																		
	1	100																		
	500	10	100.00																	
	1	1'000																		
			1'201'087.00	184'600.00	0.00	0.00	-108'500.00	76'100.00												

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

En 2022, une exploitation planifiée dans le plan de gestion a été exécutée par l'entreprise WR Entreprise Forestière Sàrl au lieu-dit le Grand Bois du Ban.

La priorité a été mise, également au Grand Bois du Ban sur une surface importante de 14 ha, sur les exploitations des arbres dépérissant afin d'éviter une épidémie phytosanitaire et sur des soins aux jeunes peuplements.

Dégâts aux forêts

En 2022 la forêt a subi de nombreux dégâts, notamment par le vent, la neige, les crues ou les différents bostryches. Avec les sécheresses de 2018 à 2022, l'année 2023 risque à nouveau d'être une année à dangers pour le dépérissement des arbres. Les attaques du bostryche typographe* n'ont toujours pas diminué, rendant obligatoire l'exploitation de 165 m³ dans les secteurs Les Carrons et les Vouargnes. 94m³ ont été laissés en forêt et 71m³ ont été débardés avec l'hélicoptère. La commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de Fr. 19'909.35 pour ces travaux.

*** Le Bostryche typographe en bref :**

- Les bostryches mâles s'installent dans un arbre, de préférence un sapin affaibli, où les femelles les rejoignent.
- En se développant, les larves et les jeunes bostryches dévorent l'écorce, en y creusant un réseau de petits canaux.
- Ce «minage» de l'écorce bloque la circulation de la résine et l'arbre dépérit rapidement.
- Les jeunes insectes quittent ensuite le nid pour s'installer sur un autre arbre.
- Le bostryche adulte peut mesurer jusqu'à 5 mm de long pour 1 mm de large.
- On compte un mâle pour deux femelles et chacune pond quelque 50 œufs.
- Un arbre infecté peut contenir jusqu'à 200'000 bostryches.

Marché des bois

En 2022, le marché des bois s'est légèrement amélioré. Les exportations sont toujours lésées par le cours de l'euro. Les perspectives pour l'année 2023 semblent meilleures, principalement pour les feuillus de qualité. Les subventions cantonales permettent aux propriétaires de parcelles privées d'entretenir les forêts de protection. La commune peut toujours, en cas de grande coupe, agir en tant qu'intermédiaire entre les propriétaires de parcelles privées, le Canton et les entreprises en charge des travaux.

Exploitation en 2022

Le plan de gestion des forêts communales préconise 2'200 m³ de coupe par année. Cependant, seuls 388.84 m³ ont été réalisés en 2022. Cela représente une baisse par rapport à l'année 2021. En effet, il a été décidé de traiter en priorité l'exploitation des arbres dépérissant et d'effectuer les soins aux jeunes peuplements.

En 2022, l'exploitation a été effectuée dans la série suivante :

- Grand Bois du Ban pour la série 1 (WR Entreprise Forestière Sàrl)

La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr 21'240.-.

Sylviculture et plantations

WR Entreprise Forestière Sàrl a effectué de la sylviculture dans le secteur Grand Bois du Ban, 14,20 ha ont été entretenus. La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr. 28'400.-.

Subventions

La commune a pu bénéficier de nombreuses subventions pour l'entretien et la remise en état des forêts. Ces travaux entrent dans le cadre de la RPT*. L'objectif premier des subventions est de pouvoir couvrir l'entier des frais liés aux travaux, en y soustrayant naturellement le produit de la vente de bois.

Par conséquent, le montant des subventions reçues en 2022 pour les travaux de remise en état est de Fr. 69'549.35 (subventions détaillées dans le tableau de synthèse).

** RPT : Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.*

LPNMS (loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites)

Conformément au Règlement communal de protection des arbres, la Municipalité a :

- répondu favorablement à 1 demande d'abattage
- refusé 1 demande d'abattage

Aucune opposition à ces demandes n'a été déposée.

Gestion des forêts de Lavey-Morcles

Le garde-forestier a réalisé 78 heures, durant l'année, pour différentes tâches de gestion des forêts de Lavey-Morcles (administration, cubages, préparation des dossiers pour une exploitation, suivi des chantiers, etc.), pour un montant de Fr. 6'630.-.

D'autres tâches du garde forestier (martelage, surveillance sanitaire) concernent la police forestière et sont prises en charge par le Canton.

Synthèse financière des travaux forestiers

Travaux	Coûts	Vente	Subvention	Résultat
Exploitation Grand Bois du Ban	51'477.35	26'146.40	21'240.00	-4'090.95
Plan du Pré – Chablis	28'004.30	3'117.60	19'909.35	-4'977.35
Soins culturaux (Grand Bois du Ban)	35'629.30		28'400.00	-7'229.30
Remboursement sur carburant				411.55
Garde-forestier	6'630.00			-6'630.00
Déficit				-22'516.05

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principales dépenses, subventions et ventes de bois communal durant l'année 2022. À ce déficit s'ajoutent d'autres charges liées au service des forêts, telles que l'achat et l'entretien du matériel d'exploitation, débours et vacations, etc.

Chalets

Chalet du Crêt

Type de travaux	Coût
<i>Vidange de la fosse septique</i>	Fr. 1'107.95

Chalet de la Cergnat

Type de travaux	Coût
<i>Rénovation route Forestière pour l'accès au chalet</i>	Fr. 6'009.15

Chalet de Plan Essert

Type de travaux	Coût
<i>Changement de la barrière extérieure</i>	Fr. 749.85

Bâtiments

Collège

Type de travaux	Coût
<i>Rafraîchissement de la peinture dans les WC</i>	Fr. 2'530.95
<i>Contrôle OIBT</i>	Fr. 1'055.45
<i>Remise en conformité suite au rapport OIBT</i>	Fr. 2543.45
<i>Installation d'un lavabo dans les WC au 2^{ème} étage</i>	Fr. 2'463.15
<i>Remplacement du lave-vaisselle pour les appartements</i>	Fr. 1'295.45
<i>Installation d'un raccordement eau pour la machine à laver de l'UAPE</i>	Fr. 435.05
<i>Installation d'une prise pour la machine à laver de l'UAPE</i>	Fr. 639.25
<i>Nettoyage annuel des vitres</i>	Fr. 1'550.90

Salle polyvalente

Type de travaux	Coût
<i>Raccordement pompes chauffages par une pompe monophasée</i>	Fr. 684.90
<i>Installation d'une barrière extérieure vers le terrain de sport</i>	Fr. 9'166.00
<i>Nettoyage annuel des vitres</i>	Fr. 1'550.90

Maison de commune

Type de travaux	Coût
<i>Nettoyage annuel des vitres et des sols</i>	Fr. 1'550.85
<i>Contrôle climatisation et changement de la minuterie</i>	Fr. 620.70

Travaux

Police des constructions

L'ensemble du territoire communal est toujours soumis au gel imposé par le canton en matière de nouvelles constructions (zone réservée). Il en découle que le nombre de mises à l'enquête publique pour 2022 a encore diminué par rapport aux années précédentes, passant de 7 à 2. Comme en 2021, les demandes d'autorisation ont essentiellement porté sur des travaux de minime importance (installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur, de piscines, etc.) et leur nombre a sensiblement augmenté. 6 permis d'habiter ont été délivrés.

Synthèse des constructions :

Mises à l'enquête publique 2022 :

Restauration pavillon de la Source	1
PGEE et PDEE – centre du village	1

Pour comparaison : 2022 = 2, 2021 = 7, 2020 = 6

Permis d'habiter/utiliser délivrés en 2022 :

Construction de 3x2 villas jumelées	1
Construction de murs de soutènement	1
Construction d'un villa mitoyenne	1
Transformations intérieures	1
Changement ou nouvelle destination des locaux	2

Pour comparaison : 2022 = 6, 2021 = 5, 2020 = 10

Travaux de minime importance autorisés par la Municipalité en 2021 :

Installation de panneaux photovoltaïques	9
Construction d'un cabanon de jardin	2
Pose d'une barrière métallique	2
Construction d'une pergola	2
Remplacement de 2 fenêtres de toit en velux	1
Réhabilitation d'un soupirail existant	1
Installation d'une piscine démontable	2
Installation d'une pompe à chaleur	2
Création d'un sas d'entrée	1
Installation d'une tente provisoire	1
Installation d'un container mobile	1
Transformations intérieures	1
Surélévation d'un mur	1

Pour comparaison : 2022 = 26, 2021 = 15, 2020 = 12

Commission d'estimation fiscale

La commission d'estimation fiscale s'est réunie à deux reprises afin de procéder à de nouvelles estimations (suite à des ventes d'immeubles) ou réévaluations (suite à des travaux entrepris par des propriétaires).

Aménagement du territoire

PACom

Pour rappel, l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2014, de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et l'approbation par le Conseil fédéral de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) le 31 janvier 2018 ont modifié les conditions d'affectation des zones à bâtir et obligé les communes qui dépassent le dimensionnement de leur zone à bâtir pour les 15 prochaines années à revoir leur plan d'affectation. La commune de Lavey-Morcles fait partie des communes dont les réserves en zone à bâtir d'habitation et mixtes dépassent le potentiel accordé par la mesure A11 du plan directeur cantonal. C'est ainsi que notre commune a été contrainte de procéder à la révision de son plan d'aménagement communal (PACom).

Grâce à la collaboration du bureau RWB Sàrl, le nouveau Plan d'affectation communal a ainsi été transmis pour examen préalable, le 22 décembre 2021, à la Direction générale du territoire et du logement.

Le 5 septembre 2022, la Direction générale du territoire et du logement a adressé à la Municipalité le résultat de son examen préalable. Si une grande partie des thématiques imposées se sont avérées conformes aux conditions cantonales, certaines d'entre elles n'ont malheureusement pas été considérées comme telles (notamment le dimensionnement des zones à bâtir avec un surdimensionnement de 110 habitants, le territoire urbanisé et les dangers naturels). Le projet de plan d'aménagement communal n'a ainsi, en l'état, pas été estimé compatible avec le cadre légal. La municipalité a dès lors été invitée à procéder à quelques corrections avant la mise à l'enquête publique. Le bureau RWB a été sollicité pour procéder aux rectifications imposées. Une séance de finalisation, fixée au 23 décembre 2022, avec le directeur de la DGTL et l'urbaniste cantonal a été reportée au mois de février 2023. Outre la prise de connaissance des dernières conditions imposées par le canton, la municipalité entend y défendre le maintien au moins de la zone à bâtir actuelle de la commune, voire une possible extension.

Routes

Les travaux pour la réalisation d'un trottoir à la Route du Stand se sont terminés au printemps 2022. Pour rappel, ce projet comprenait :

- la création de deux domaines publics,
- la délimitation d'une nouvelle lisière forestière,
- l'expropriation de certains propriétaires privés,
- l'octroi d'un crédit de Fr. 355'000.-.



Les travaux pour la mise en œuvre du PGEE et du PDDE pour le centre de Lavey-Village se sont terminés en avril 2022 avec la pose de l'enrobé final.



Les travaux pour la construction d'ouvrage de stabilisation de la banquette sur la Route de la Forêt se sont également terminés au printemps 2022.



Parcs, promenades et cimetière

Cimetière

L'entretien du cimetière s'est déroulé sans problème particulier.

Place de jeux

Des travaux pour la remise en état de la place de jeux sont prévus pour l'année 2023.

Campagne « 1 Tulipe pour la VIE »

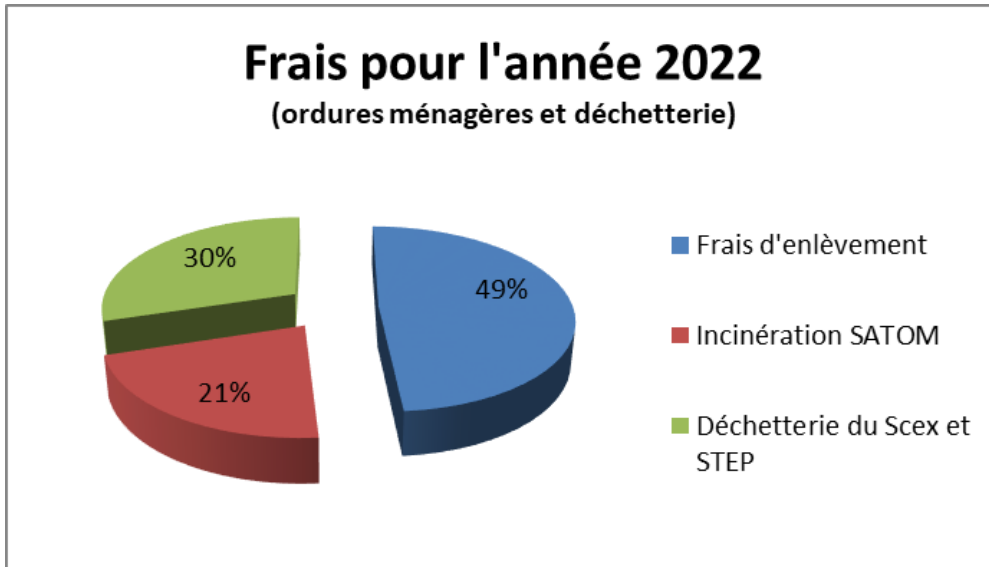
La commune de Lavey-Morcles a participé, pour la troisième année consécutive, à la campagne "1 Tulipe pour la VIE" lancée par l'association L'aiMant Rose. Des communes dans toute la Suisse se sont mobilisées en plantant des milliers de bulbes pour sensibiliser la population au cancer du sein.

L'action consiste à planter des bulbes de tulipes roses et blanches. La proportion est d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches. En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur huit en est victime. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à l'espoir et à la renaissance. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

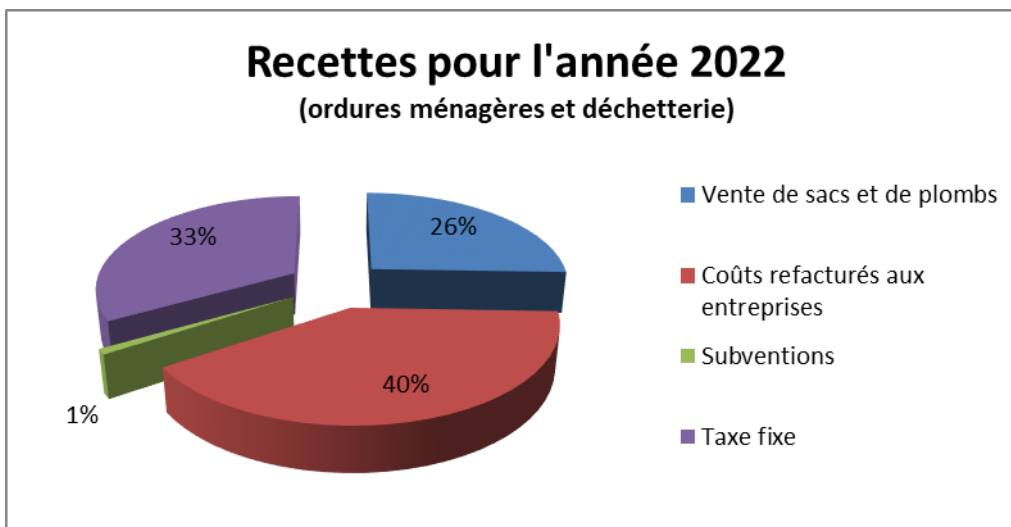
Ordures ménagères et décharges

Pour rappel, la commune a rejoint le périmètre Gédéchablais pour le traitement des ordures ménagères. Des contrôles sont régulièrement effectués pour vérifier les tonnages annoncés. La municipalité est ravie de constater que l'utilisation des sacs taxés est bien ancrée dans le village et que très peu d'infractions sont à relever.

Frais et recettes pour l'année 2022 (ordures ménagères et déchetterie)

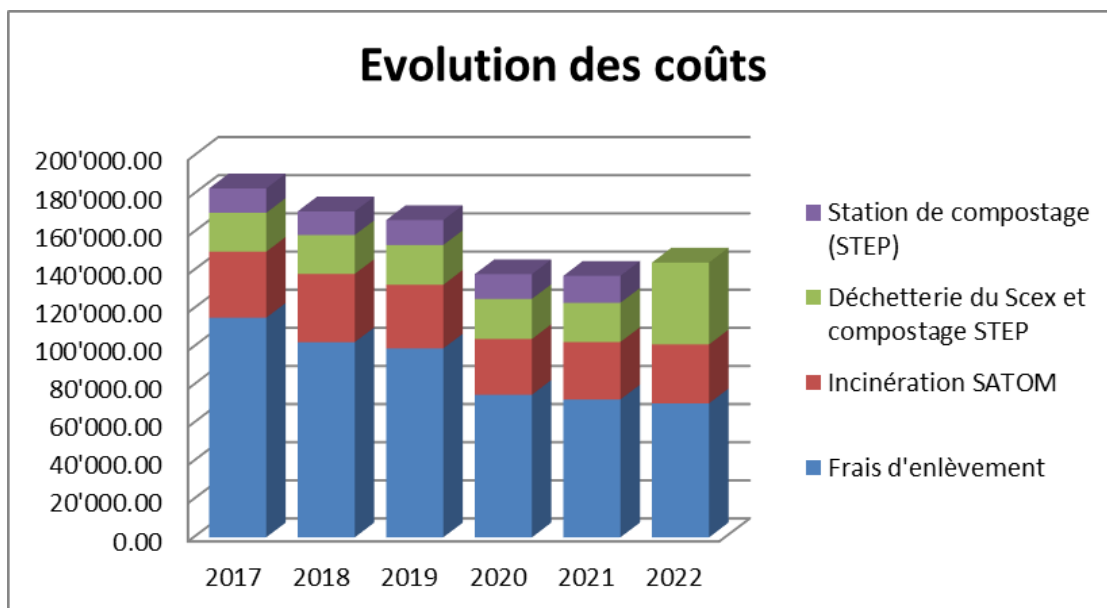


Le coût relatif aux heures de ramassage facturées par Cherix Transport SA s'élève à Fr. 68'711.66 (Fr. 67'619.92) pour l'année 2022.

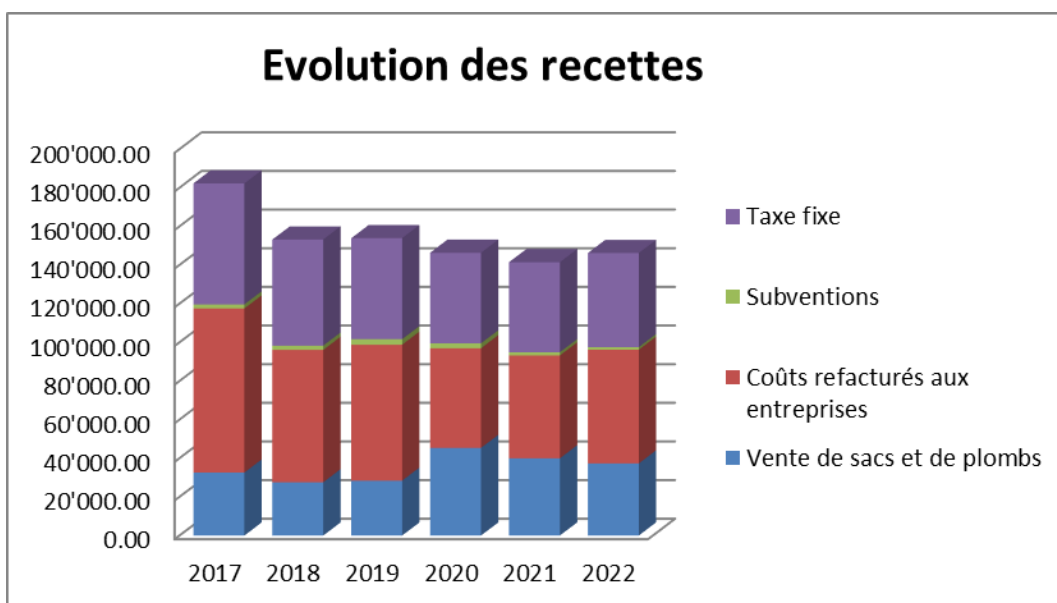


Les recettes gardent une certaine stabilité dans leur proportion.

Évolution des coûts et des recettes



Constat : l'abandon du ramassage des objets encombrants et du ramassage, par le personnel communal, des ordures ménagères à Morcles a permis une diminution substantielle des coûts depuis 2020.



Constat : pour rappel, le chapitre des ordures ménagères fait l'objet d'une taxe affectée, ce qui proscrit tout excédent. De manière logique, les recettes suivent donc la même tendance que les charges, l'ajustement se faisant au moyen de la taxe annuelle facturée aux ménages.

Taxe sur les ordures ménagères

La taxe sur les ordures ménagères est en constante baisse depuis l'instauration de la taxe au sac. Cependant, il semble qu'elle ait trouvé une stabilisation depuis 2021.

Année	Taxe TTC
2020	110.-
2021	105.-
2022	105.-

La Municipalité est particulièrement fière d'avoir pu maintenir son engagement visant à diminuer continuellement le coût de la taxe fixe relative aux ordures ménagères. Il est évident que la taxe ne pourra pas être complètement supprimée, mais il est important d'atteindre un point mort convenable et raisonnable.

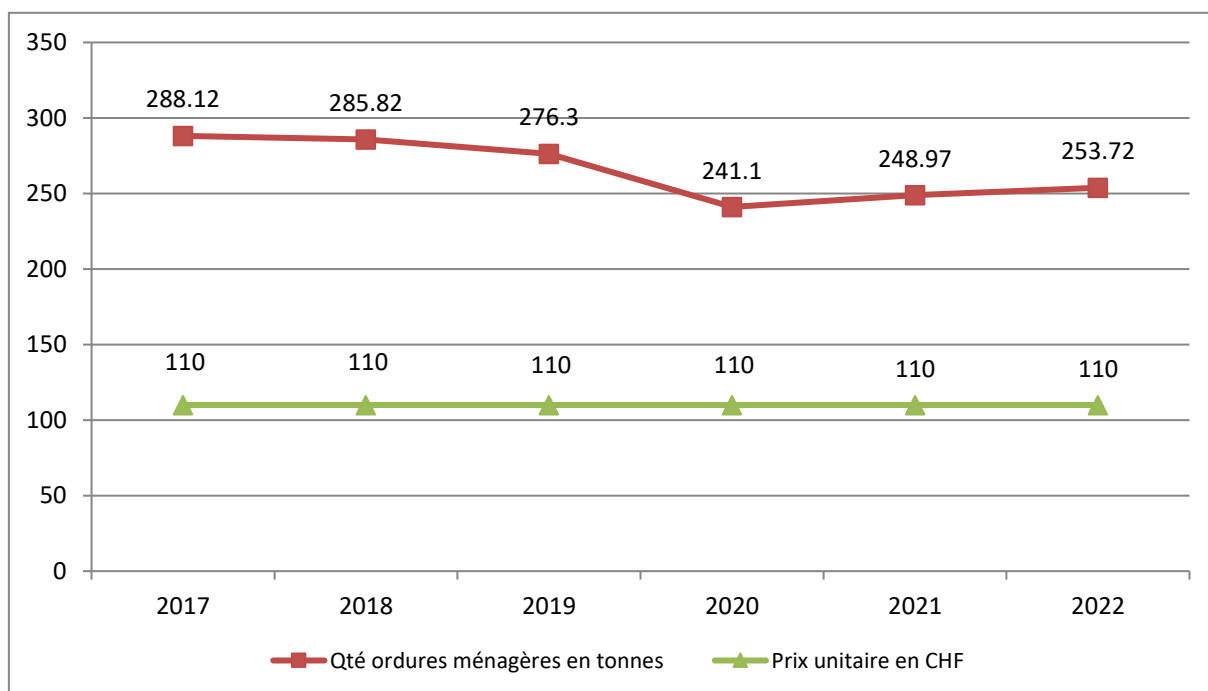
Ordures ménagères

Cherix Transport Sàrl, le concessionnaire officiel, a transporté 253,72 tonnes de déchets ménagers, soit 4,75 tonnes de plus qu'en 2022 (248,97 t.).

Récupération à la STEP

- Aluminium / fer : 1449 (1296) kg
- Papier, carton : 19.33 (18,28) tonnes
- Verre : 19,00 (17,00) tonnes

Évolution des quantités acheminées à la SATOM



Récupération du verre

15,63 (13,84) tonnes ont été récupérées sur le territoire de la commune.

Récupération du papier

24,00 (18,24) tonnes de papier ont été récupérées sur le territoire de la commune.

Réseau d'égouts et épuration

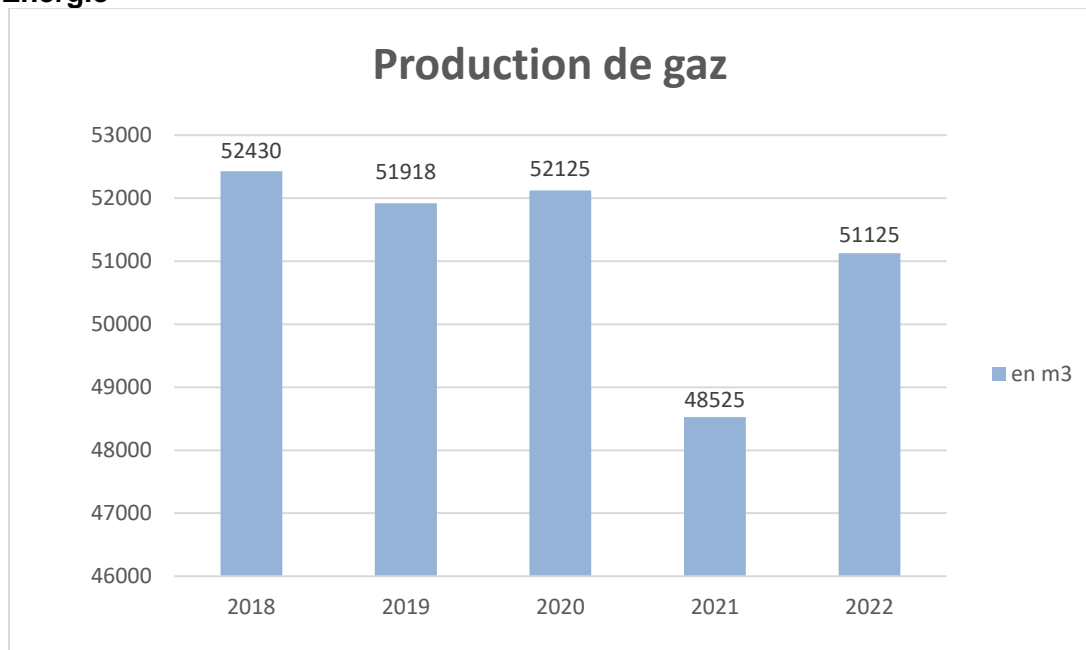
STEP de Lavey-Saint-Maurice SA

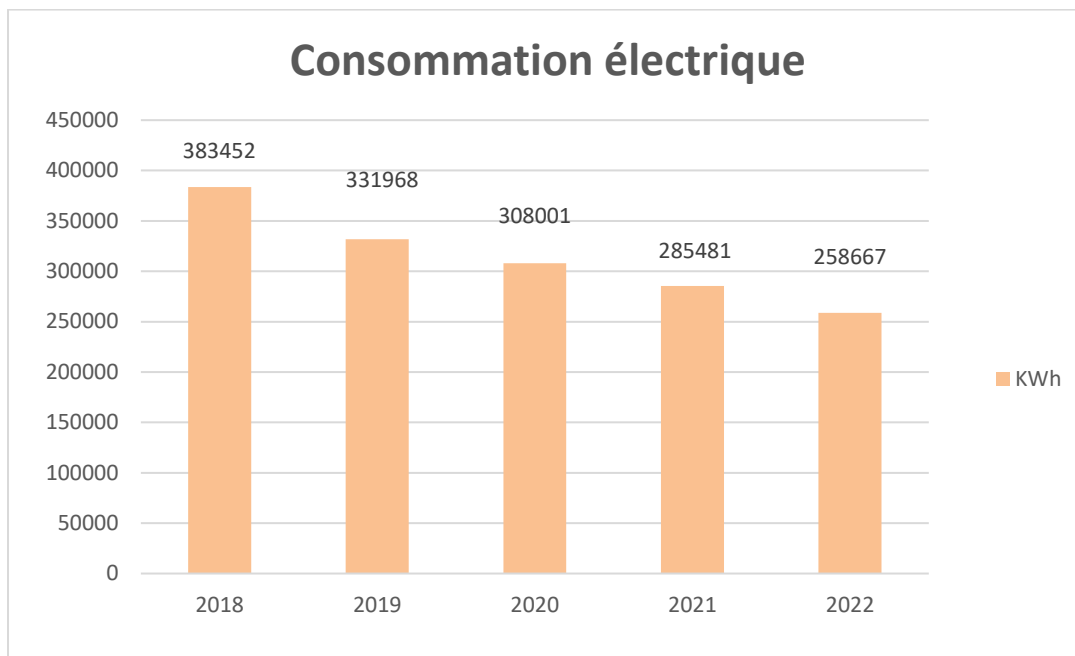
Le projet FuturoStep, initié en 2020 et dont le coût avoisinerait 300 millions de francs, a donné lieu à plusieurs séances en 2022. Le projet n'a pas beaucoup évolué en 2022, en raison notamment de la complexité des études à mener. Pour rappel, à l'avenir, la STEP devrait se situer sur le site chimique de Monthey (CIMO). En effet, plusieurs communes (Lavey-Morcles, St-Maurice, Vérossaz, Bex, Gryon, Champéry, Troistorrens, Massongex, Monthey) et CIMO SA collaborent pour la création d'une STEP régionale.

La Municipalité a eu différents échanges avec les responsables du projet Rhône 3. En effet, ces derniers doivent toujours se déterminer sur l'indemnisation prévue pour l'expropriation de la STEP dans le cadre de leur projet. Le montant qui sera arrêté aura un impact considérable sur l'investissement des communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice pour le projet de FuturoStep.

La STEP de Lavey-Morcles et de St-Maurice est gourmande en travaux d'entretien et son remplacement devient de plus en plus pressant. Certaines réparations sont coûteuses et n'offrent aucune garantie sur le fonctionnement à long terme. Il faut toutefois relever l'excellent travail de l'équipe de maintenance pour optimiser le fonctionnement de la station.

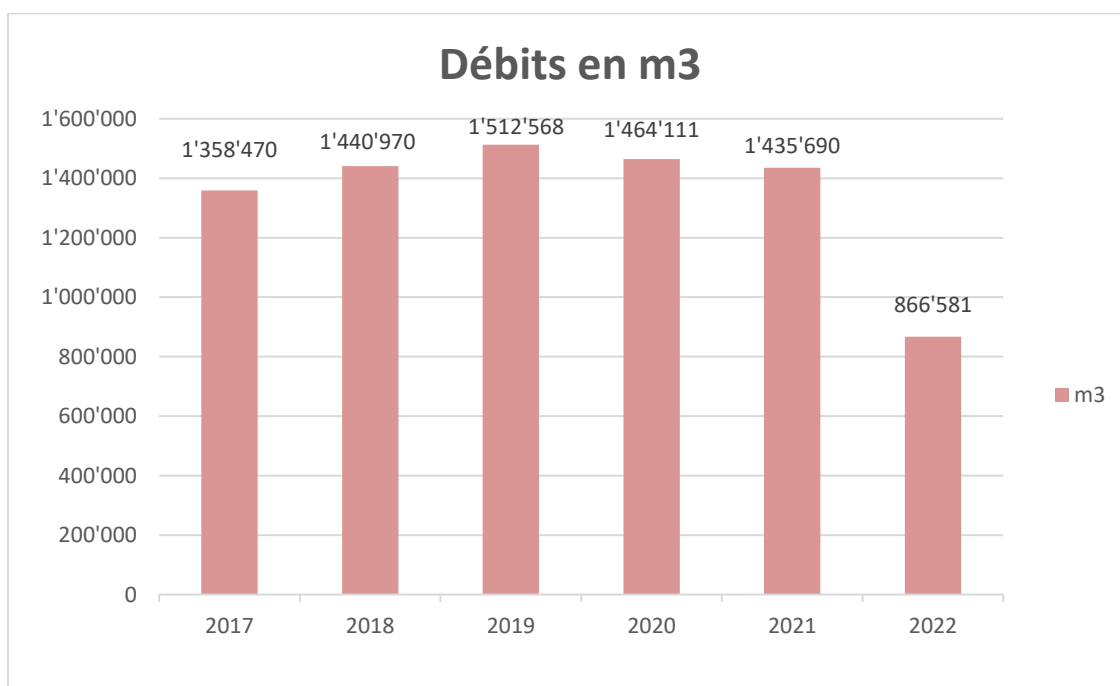
Énergie





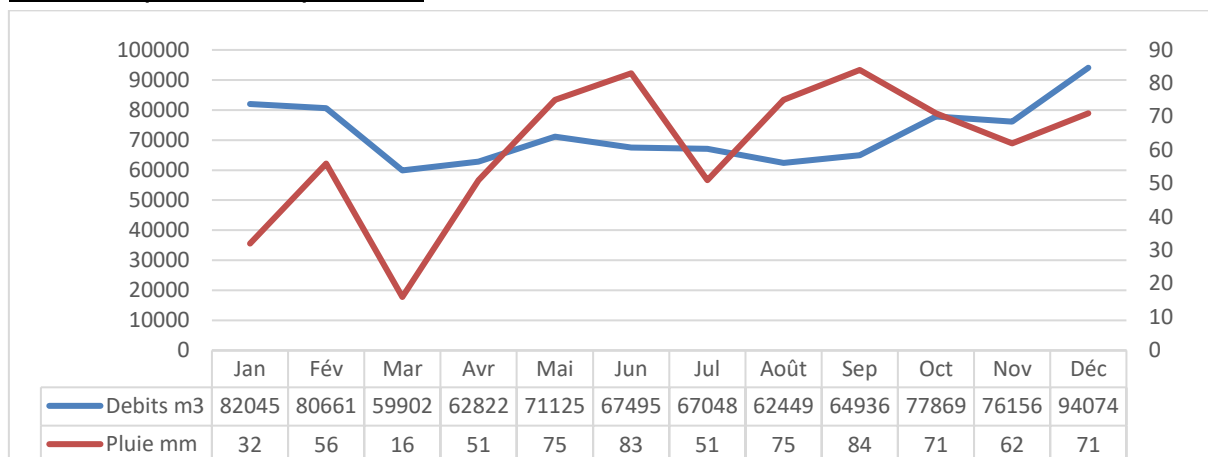
Les débits

Durant l'année écoulée, 866'581 m³ d'eaux usées ont été traités par la STEP.



Le débit est fortement lié aux conditions météorologiques (fortes pluies, fonte des neiges) car les réseaux communaux reliés à la STEP ne séparent pas encore l'entier des eaux usées et des eaux claires. Du côté de la Commune de Lavey-Morcles, la mise en séparatif est bien avancée et cela devrait très vite permettre un changement significatif au niveau des m³ traités.

Débits et pluie 2022 par mois



Place de compostage

Apports en matières vertes (gazon, branches, etc.)

		2022	2021
Apports communes :	St-Maurice	1150	1100
	Lavey-Morcles	150	120
Paysagistes		202	286
Privés		3402	3600
Total m³		4904	5106

Surveillance

La place de compostage et le point de collecte sis autour de la STEP sont sous surveillance vidéo. Si cela a donné lieu à de nombreuses amendes en 2020, très peu d'infractions ont été constatées en 2021 et aucune en 2022. Ce qui démontre l'utilité d'un tel système.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Écoles

Effectifs et personnel (année scolaire 2022/2023)

Bien que certaines classes soient géographiquement installées à Lavey-Village, elles dépendent de la direction des écoles de Saint-Maurice et de sa commission scolaire. Ce rapport présente donc des informations concernant Lavey-Morcles, mais également St-Maurice, ce qui permet aussi quelques comparaisons.

Élèves à St-Maurice au 31 décembre 2022

- **Total St-Maurice : 419 élèves (20 classes)**

Élèves scolarisés à Lavey-Village au 31 décembre 2021

- **Total Lavey-Village : 53 élèves (2 classes)**

Total St-Maurice/Lavey-Morcles 472 élèves (471) – 22 classes

Moyenne 21.45 (20.48) élèves par classe

Certains élèves 1-4H, domiciliés à Lavey, scolarisés à St-Maurice durant l'année scolaire précédente, ont poursuivi leur scolarité dans la commune de St-Maurice.

Cycle d'orientation

29 élèves de Lavey-Morcles et 1 de Bex ont fréquenté le CO durant l'année 2022-2023. L'écolage s'est élevé à Fr. 5'448.- par élève.

Bâtiments scolaires, équipements

La situation de l'infrastructure scolaire de Lavey est inchangée. Des discussions sont en cours en vue de la mise à disposition de la salle du Conseil en tant que local de dégagement pour l'année scolaire prochaine.

Direction des écoles

A la suite du départ de M. Samuel Darbellay, adjoint à la direction pour les écoles primaires de St-Maurice/Lavey, une nouvelle organisation communale a été mise en place avec la nomination d'un chef de service Formation et Jeunesse, M. Laurent Husson, dès le 01.08.2022. A la suite de cette organisation nouvelle, M. Alain Grandjean n'est plus le directeur de notre école, fonction exercée par M. Husson.

POLICE

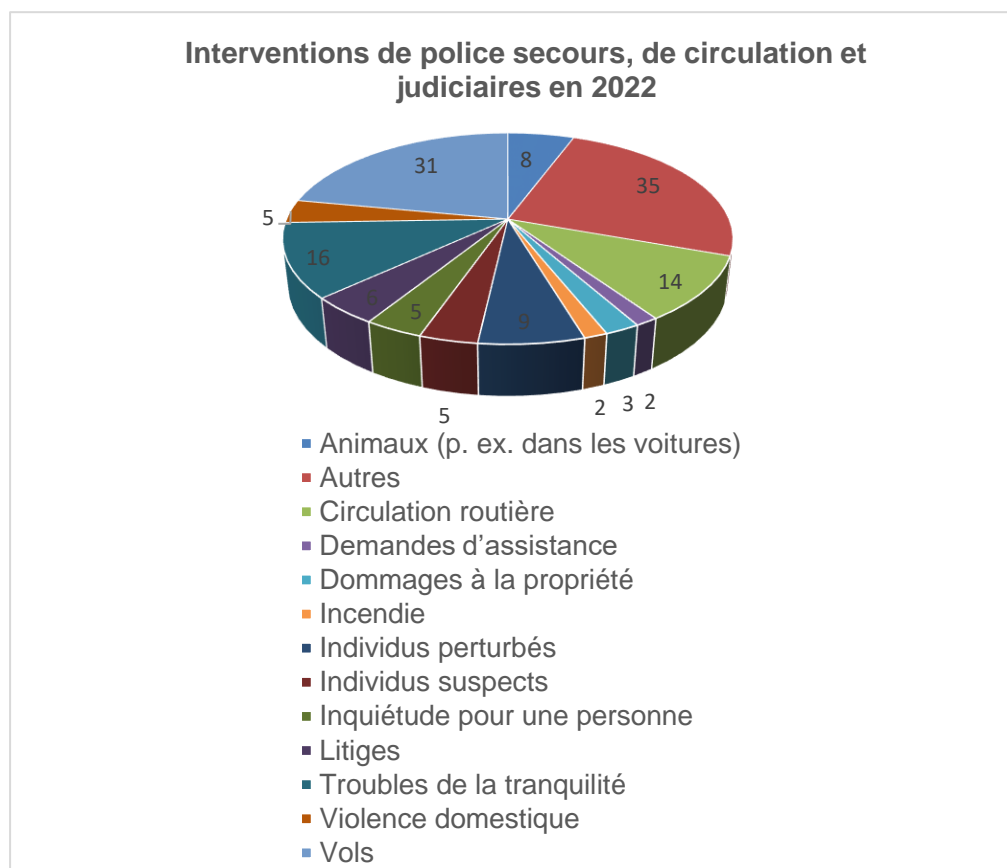
Police

Récapitulatif des interventions de Police secours, de circulation et judiciaires sur la commune de Lavey-Morcles pour l'année 2022

141 événements ont été répertoriés dans la main courante de la Police cantonale vaudoise.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

- 1 accident de ski
- 1 accident de sport / de loisirs
- 1 accident de tir
- 1 accident de travail
- 8 animaux
- 2 appropriation illégitime
- 1 auteur identifié
- 1 aviation civile/militaire
- 3 bagarres/agressions - rixe
- 14 circulations routière
- 1 conflit de voisinage
- 1 cybercriminalité
- 1 demande d'ambulance
- 2 demandes d'assistance
- 2 document perdu-volé
- 3 dommages à la propriété
- 2 incendies
- 9 individus perturbés
- 5 individus suspects
- 1 infraction règlements communaux
- 5 inquiétudes pour une personne
- 1 lac – cours d'eau
- 1 lésions corporelles
- 1 infraction LEI
- 6 litiges
- 3 menaces
- 2 mises en danger de la vie d'autrui
- 2 mœurs
- 2 morts suspectes
- 2 objets perdus/trouvés
- 1 transport spécial
- 16 troubles de la tranquillité / nuisance
- 5 violences domestiques
- 1 véhicule suspect
- 2 violations de secret privé
- 31 vols



En comparaison, 2021 avait vu se produire 99 « événements ». L'année 2022 a connu plus d'événements que les années précédentes, mais reste similaire sur les types d'événements et, comme les années précédentes, il faut relever que les zones d'habitations sont relativement épargnées. La grande majorité des interventions, notamment les vols et les problèmes liés aux mœurs, ont lieu aux Bains de Lavey.

La Gendarmerie a également effectué des passages préventifs réguliers concernant la circulation, chaque patrouille étant par ailleurs équipée d'un défibrillateur.

En général et comme à l'accoutumée, le nombre d'interventions est très limité, notre commune faisant partie des plus calmes du canton. De même, année après année – et 2022 ne fait pas exception –, nous nous réjouissons de l'excellente collaboration entre la commune et la Police cantonale, ainsi qu'avec le répondant de proximité.

Poste mobile

Selon sa mission, la présence des postes mobiles de la Gendarmerie permet de :

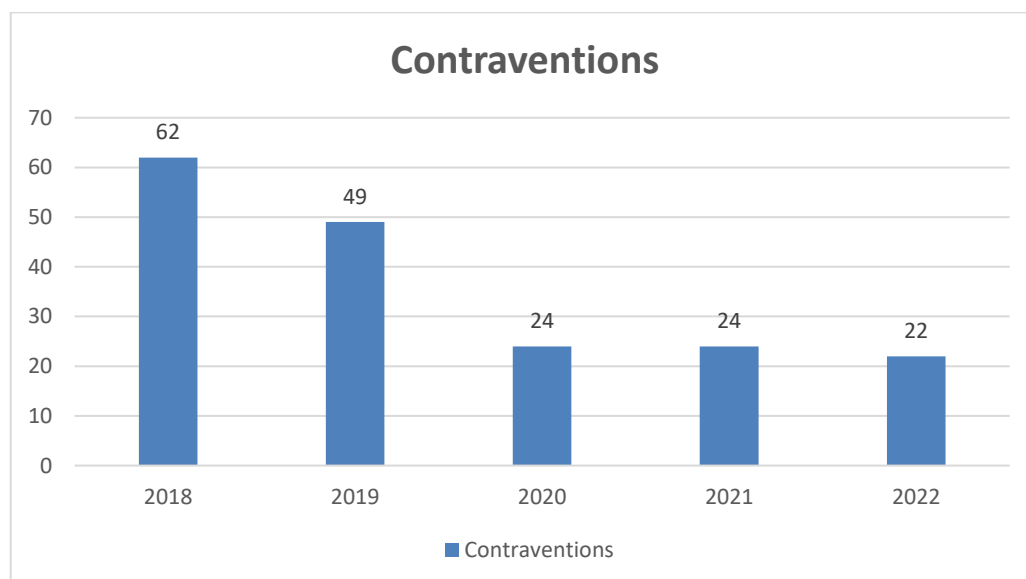
- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ces véhicules ainsi que de ses équipages aux endroits clés de la commune
- offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal, petite ou grande localité, les services d'un poste de Gendarmerie
- la présence régulière des postes mobiles, avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal, renforce la sécurité publique

Le poste de police mobile est venu à plusieurs reprises à Lavey-Morcles (principalement à Lavey-Village) durant cette année 2022. Son rôle principal est de se mettre à la disposition de la population, pour accueillir une plainte par exemple, ou obtenir un effet dissuasif grâce à sa présence. Les principaux objectifs et activités du poste mobile sont les suivants :

- visibilité
- patrouilles pédestres
- patrouilles cyclistes
- échanges avec les commerçants
- contacts avec l'administration
- contre-visites auprès de citoyens de la localité ayant été victimes de cambriolages. écoute et dispense de conseils en matière de sécurité
- rassurer la population par rapport aux démarchages abusifs pour la réfection de volets (prévention/conseils)
- prévention active et distribution de flyers auprès de propriétaires concernés, expliquant la nature de la négligence (p. ex. porte de garage laissée ouverte, clés sur une porte)
- campagne de prévention routière « un enfant ça surprend »
- assistance et appui lors de disparitions

Les Rocans ont vu sillonner à pied, à vélo et en fourgon sérigraphié les gendarmes du poste mobile sur leur commune. A chaque fois, des discussions sont nées avec les personnes rencontrées et leur présence bienveillante a été bien accueillie, voire plébiscitée par les citoyens. Les points importants du concept sont l'accueil du citoyen au guichet du poste mobile, l'accession aux diverses requêtes ou question, ou la prise de contact avec la population afin de créer des relations privilégiées. Toute information est soit traitée sur place, soit transmise au répondant de proximité ou au poste de Gendarmerie d'Aigle, lesquels assureront le suivi de l'affaire.

Les amendes d'ordre, délivrées par l'auxiliaire de sécurité, se sont élevées à Fr. 880.- en 2022. Les problèmes de parquage à l'intersection de la Route du Stand, de la Rue Centrale et de la Route des Têches ont fortement diminué grâce à l'effet dissuasif de l'auxiliaire de sécurité.



Contrôle des habitants

Situation de la commune au 31 décembre 2022

	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		<i>Moins de seize ans</i>		<i>Plus de seize ans</i>	
Habitants	1007	82	104	427	393
Suisses	790	64	79	343	301
Étrangers	217	18	25	84	92
Résidents principaux	985	82	102	415	386
Suisses	773	64	77	333	299
Étrangers	212	18	25	82	87
Résidents secondaires	22		2	12	8
Suisses	17		2	10	5
Étrangers	5			2	3
État civil					
Célibataires	453	82	102	117	152
Marié(e)s	325			162	163
Veufs-veuves	57			49	8
Divorcé(e)s	110			61	49
Marié(e)s/séparé(e)s	39			25	14
Religion					
Catholiques	261	13	15	128	105
Protestant(e)s	197	7	7	89	94
Sans confession	229	30	39	79	81
Autres	298	32	41	119	106
Divers					
Conseillers communaux	29			9	20
Électeurs communaux	654			349	305
Électeurs cantonaux	595			316	279
Électeurs fédéraux	595			316	279
Propriétaires de chiens	82			54	28
Naissances	9	5	4		
Décès	8			4	4
Étrangers – Permis					
Permis B	68		2	35	31
Permis C	126	15	22	42	47
Permis L	3			1	2
Permis S	4		1	2	1
Autres permis	9	2		1	6

Service du feu

Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications)

Le Comité directeur (organe exécutif), composé :

Président, conseiller communal à St-Maurice	M. Fabien Lafarge
Conseillère communale à St-Maurice	Mme Marion Délèz
Syndic de la commune de Lavey-Morcles	M. Mario Da Silva
Municipale de la commune de Lavey-Morcles	Mme Pearl Macherel
Secrétaire	Mme Isabelle Chevallay

Etat-major

Commandant	Maj Michaël Daves
Remplaçant du commandant	Cap Jean-Manuel Mugeiro
Quartier-maître	Plt Katie Duroux
Responsable instruction	Maj Michaël Daves
Responsable logistique	Plt Mike Reymond
Chef du DPS et DAP	Cap Jean-Manuel Mugeiro
Chef de protection respiratoire	Plt Xavier Bruchez

Promotions 2022

- La sapeur Baseggio Laura, nommée au grade de caporal
- Le sapeur Bonny Kilian, nommé au grade de caporal
- Le sapeur Morard Michaël, nommé au grade de caporal

Recrutement et démissions

Sept démissions ont été enregistrées en 2022 et quatre nouvelles recrues se sont annoncées lors du recrutement organisé en novembre. Trois nouveaux membres ont également signalé leur arrivée.

Matériel, véhicules, équipement et locaux

L'ECA fournit la majeure partie du matériel et véhicules nécessaires. Les principaux éléments à relever pour 2022 sont les suivants :

- Tenues feu « ECA FIRE »
- Tenues techniques « ECA TECH »
- Kits Haligan
- Matériel de sauvetage
- Diverses transformations sur véhicules

L'attribution de ces deux types de tenues pour l'ensemble du SDIS a contraint à revoir l'organisation des vestiaires et par conséquent, à acquérir de nouveaux casiers afin de pouvoir les accueillir.

Le SDIS a également pu profiter d'une subvention valaisanne pour l'achat d'un véhicule de transport de personnes 9 places. Ce dernier sera livré dans le courant du mois de mars 2023.

Sur le plan opérationnel, l'effectif au 31 décembre 2022 est de 47 membres répartis comme suit :

	Officiers	Sous-officiers	Sapeurs	Total
État-Major	5	0	0	5
Détachement premier secours	11	8	20	39
Détachement d'appui	0	0	3	3
Effectif total	16	8	23	47

On dénombre un total de 580 heures de formations ECA, telles que cours administratif des commandants, cours de chef de groupe, cours hydraulique de base, cours formation de base, etc.

A cela s'ajoutent les cours commandants valaisans, les visio-conférences ECA, rapports administratifs des commandants valaisans et vaudois ainsi que divers séances cadres.

En 2022, le SDIS des Fortifications a pu reprendre un rythme d'entraînement et de formation normal étant donné la levée des restrictions sanitaires pour ce genre de pratique. Cela signifie que la préparation des exercices a été simplifiée.

24 exercices ont été organisés par le SDIS, ce qui représente plus de 2000 heures de formation continue pour les sapeurs-pompiers.

Les 24 exercices ont été répartis de la manière suivante :

- 10 exercices APR (Appareil de Protection Respiratoire)
 - Dont 2 exercices "Maison feu" chez CIMO
- 6 exercices DPS (Détachement de Premier Secours)
- 2 cours cadres
- 3 exercices chauffeurs
- 2 exercices de compagnie
- 1 test physique

Nous pouvons souligner un très bon taux de participation (85%) à l'ensemble des exercices.

Deux exercices de compagnie ont eu lieu en 2022. Il a été décidé de modifier le format de ces exercices et de travailler sous forme de plusieurs interventions d'ampleur modérée afin d'optimiser le travail de chacun ainsi que le contrôle des chefs de poste. La dynamique du cours et l'atteinte des objectifs didactiques ont été améliorées.

Le total des heures d'interventions s'élève à 509 (301 en 2021) pour 46 interventions, (30 en 2021) réparties entre :

- feux divers (15)
- éléments naturels (2)
- technique et divers (13)
- assistance pour partenaire suite accident (5)
- alarmes automatiques (5)
- Autres interventions (6)

Protection Civile

L'ORPC District AIGLE

L'organisation régionale de protection civile du district d'Aigle (ORPC District Aigle) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Au 31 décembre 2022, l'ORPC est constituée de 15 communes avec 47'878 habitants, pour une superficie de 435 km². La commune de Lavey-Morcles compte 977 habitants au 31 décembre 2022.

Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les communes regroupées au prorata de leur nombre d'habitants, en tenant compte de l'effectif de la population au 31.12.2022, à savoir un nombre total de 47'878 habitants (47'214 en 2021).

Le résultat final pour l'année 2022 est de Fr. 973'224.26 (Fr. 881'394.25 en 2021), soit un excédent à la charge des communes regroupées de Fr. 800'080.34, ce qui donne un coût par habitant de Fr. 17.27 (Fr. 14.81 en 2021). Pour notre commune, la participation se monte à Fr 16'307.- (budget = Fr. 17'280.- / comptes 2021 = Fr. 13'785.90)

Le comité de direction est composé comme suit :

Président	M. Stéphane Montangero, municipal à Aigle
Vice-président	M. Daniel Hediger, municipal à Bex
Membres	Mme Pearl Macherel, municipale à Lavey-Morcles Mme Diane Morattel, municipale à Ollon M. Marcel Rechsteiner, municipal à Villeneuve M. François Genillard, municipal à Ormont-Dessus M. Julien Cattin, municipal à Roche
Secrétaire	Mme Chrystelle Bösch
Boursier	M. Jean-Marc Moreillon
Commandant	M. Olivier Pittier / M. Ugo Fastiggi

Deux membres du conseil communal de Lavey-Morcles font partie du conseil intercommunal : MM. Serge Bochatay et David Boutay.

Effectif

La Protection civile vaudoise dispose de deux types de formations :

- la formation d'intervention régionale (FIR), qui peut être mise sur pied dans l'heure. Chaque membre de la FIR, incorporé sur une base volontaire, est soumis au port du pager ;
- la formation d'appui régionale (FAR), qui entre en service dans les 6 heures suivant l'alarme. Cette dernière passe par le réseau téléphonique fixe et/ou mobile.

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de la formation de base. Le déclenchement de ces groupes d'alarme est assuré par le centre de traitement des alarmes (CTA) des sapeurs-pompiers. Chaque ORPC dispose d'un service de piquet qui est assuré toute l'année par du personnel de milice et/ou professionnel :

Effectif réel :	242
FIR :	41
FAR :	201

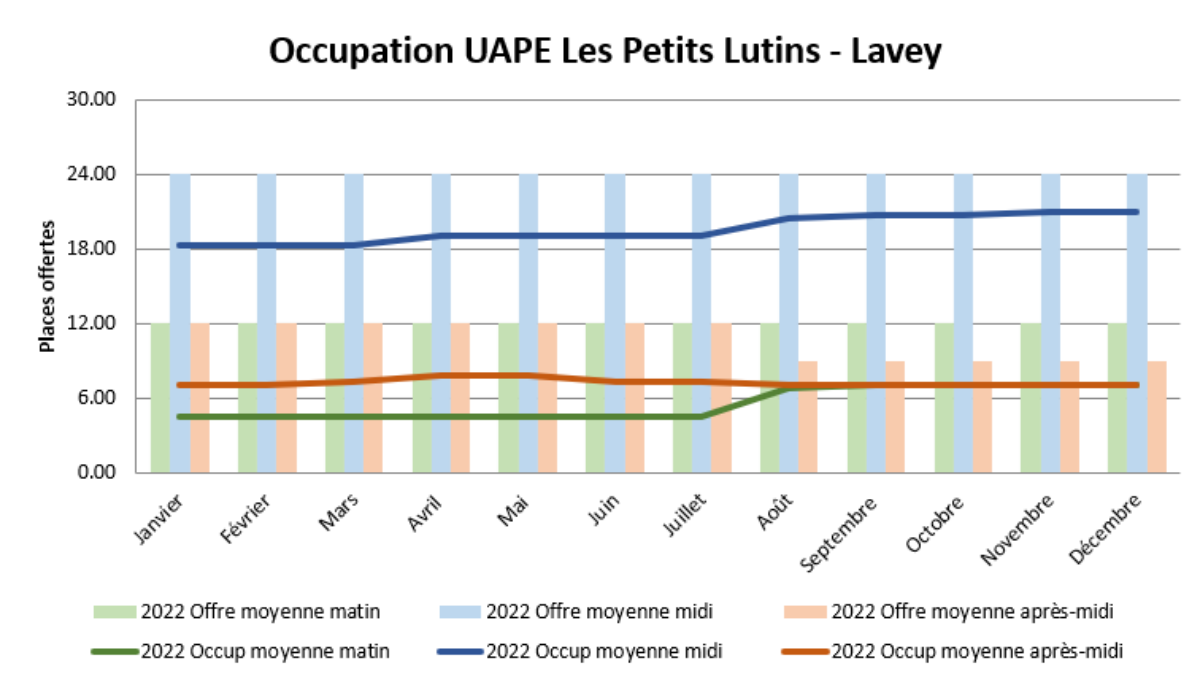
Jours de service

Le nombre de jours d'engagement a diminué par rapport à 2021. Comparaison des engagements : 2021 = 2'621 jours de service, pour 2022 = 2'021 jours de service.

Service social

UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)

A l'UAPE de Lavey-Morcles, Les Petits Lutins, on observe toujours un bon taux d'occupation à midi.



Pour rappel, le service d'accueil de jour des enfants de la région est géré par l'ARASAPE. En collaboration avec la commune, l'unité d'accueil de Lavey-Morcles, appelée « Les Petits Lutins » et installée dans le bâtiment scolaire, a vu le jour en 2019.

Noël des Aînés

Le traditionnel Noël des aînés a eu lieu le 10 décembre 2022 et a connu, comme à l'accoutumée, un franc succès avec 74 inscriptions. Pour rappel, il s'agit d'un événement organisé pour nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année. La Municipalité accompagnée du président du Conseil sont présents à cette occasion.

Pour commencer, préparation des cornets par nos lutins



Place à la fête

Nonagénaire en 2022

M. Da Silva, syndic et Mme Hauswirth, vice-syndique, ont rendu visite à deux nonagénaires le 19 décembre 2022. Ces moments sont très appréciés par nos aînés qui réservent toujours un bon accueil aux autorités.



M. Daniel Bonzon a reçu les félicitations de la Municipalité



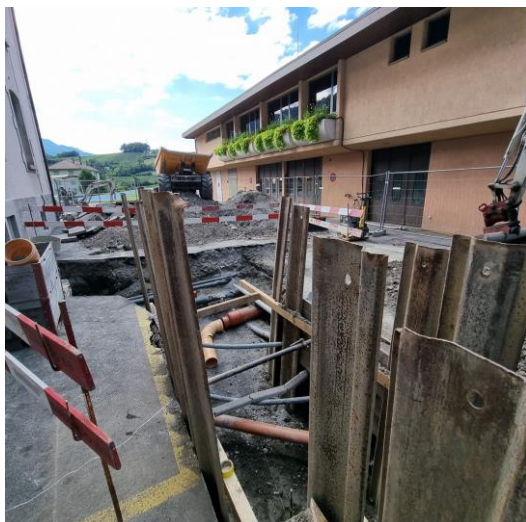
M. Raymond Gritti a reçu les félicitations de la Municipalité

SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

Les travaux sur les infrastructures souterraines, débutés en août 2020, se sont terminés au printemps 2022. Dès l'été, la Municipalité a continué avec la suite des travaux (préavis N°04/2022) qui comprennent :

- La Rue du Collège amont (depuis l'intersection avec le Chemin du Battoir à la Route des Champs)
- Le Chemin du Battoir
- La Route de Champs
- Collège



Mise en séparatif au Collège



Mise en séparatif au Collège

Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ)

En décembre 2022, le bureau RWB Vaud SA a délivré la version finale du manuel d'assurance qualité. Ce dernier est un document qui définit les processus, les politiques et les procédures nécessaires pour assurer la qualité de l'eau.

Voici quelques-unes des utilisations principales d'un manuel d'assurance qualité de l'eau :

- Assurer la conformité réglementaire : les normes réglementaires définissent les niveaux de qualité de l'eau qui sont considérés comme sûrs pour la consommation humaine. Un manuel d'assurance qualité de l'eau aide les communes à se conformer à ces normes et à prouver qu'elles respectent les règlements en matière de qualité de l'eau.
- Établir des normes internes : en plus des normes réglementaires, les communes peuvent établir des normes internes plus strictes pour garantir la qualité de l'eau. Un manuel d'assurance qualité de l'eau peut aider à définir ces normes internes et à s'assurer qu'elles sont respectées.

- Éviter les erreurs humaines : les processus et les procédures définis dans un manuel d'assurance qualité de l'eau aident à éviter les erreurs humaines qui pourraient compromettre la qualité de l'eau. En suivant les procédures de manière systématique, les employés peuvent éviter les erreurs telles que le mélange de l'eau potable avec de l'eau non potable ou l'omission d'un traitement de l'eau essentiel.

En résumé, un manuel d'assurance qualité de l'eau est un outil important pour garantir la qualité de l'eau potable. Il aide les communes à se conformer aux normes réglementaires et internes, à éviter les erreurs humaines et à réduire les coûts.

Une fois que le MAQ aura été validé par l'Office de la consommation (OFCO), courant 2023, nous devons coordonner les efforts avec le service des eaux de Bex (notre mandataire) pour répondre au mieux aux exigences requises. Il ne fait aucun doute qu'une charge de travail importante devra être absorbée.

Analyses d'eau

La qualité de l'eau est régulièrement analysée par un laboratoire indépendant, le service cantonal n'assurant plus cette prestation. Il en ressort que la qualité de notre eau est excellente et que l'eau distribuée sur notre territoire est qualifiée de moyennement dure (16° fH à Lavey et 14° fH à Morcles). L'OFCO a procédé à une inspection de l'entier de notre réseau en juin 2022. Si dans l'ensemble nos nouvelles installations répondent aux exigences, il n'en est pas de même pour les anciennes installations, telles que le réservoir de Morcles, qu'il faut très vite assainir.

Éclairage public

Eclairage de Noël : vu les restrictions recommandées en fin d'année 2022, la Municipalité a décidé de limiter les décorations lumineuses de Noël (uniquement au centre du village et durant la soirée, l'éclairage étant éteint de 23h00 à 6h00).

Nuit des Perséides : notre commune a de nouveau participé à cette « manifestation » consistant à éteindre tout l'éclairage public durant la nuit du 12 au 13 août 2022 ; Le but étant que tout un chacun puisse admirer le passage d'étoiles filantes sans pollution lumineuse. Malheureusement, le ciel était couvert cette nuit-là.

CONCLUSION

Nous sommes ravis de présenter les résultats positifs du rapport de gestion de la Commune de Lavey-Morcles pour l'année 2022.

Grâce à une gestion financière rigoureuse, nous avons réussi à obtenir un résultat positif qui témoigne de notre engagement envers une gestion responsable des ressources et des finances publiques. Cela a permis de réaliser des amortissements supplémentaires importants sans pour autant préjudicier lourdement le résultat global de la commune.

Nous tenons à remercier le personnel communal, dont le dévouement et le travail ont été des facteurs clés de ce succès. Leur expertise, leur professionnalisme et leur engagement envers le service public ont permis de maintenir un niveau élevé de qualité dans la prestation des services communaux.

Nous remercions également les habitants de la commune pour leur soutien continu et leur confiance en notre administration. Leur participation active, leurs commentaires constructifs et leur implication dans les affaires communales ont été inestimables pour nos prises de décision et notre compréhension des besoins et des attentes de la population.

Nous sommes conscients des défis à venir, mais nous sommes confiants dans notre capacité à les relever grâce à notre équipe solide et à notre engagement envers l'amélioration continue.

En conclusion, l'année 2022 a été une année fructueuse, grâce à nos résultats positifs, à l'engagement de nos employés et au soutien de nos habitants. Nous sommes impatients de continuer à travailler ensemble pour un avenir prometteur et prospère pour notre commune.

DÉCISION

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lavey-Morcles, dans sa séance du 15 juin 2023

- vu le préavis municipal N°01/2023,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2022
- D'adopter les comptes 2022 arrêtés au 31 décembre 2022 tels que présentés
- D'en donner décharge à la Municipalité

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Le Secrétaire :

Mario Da Silva

Mentor Citaku

Annexe : explication de comptes